



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

Bilan 2015

PAROLE
ACTEUR
RESPONSABILITÉ
TOLÉRANCE
INSERTION
CITOYEN
INTÉGRATION
PLACE
engagement
RÔLE



Notre système de protection sociale

est un des meilleurs du monde. Mais il est également

un des plus complexes du monde : et il est en particulier complexe pour les personnes en difficulté qui se retrouvent souvent ballottées d'une institution à l'autre. Qu'il s'agisse d'être domicilié lorsque l'on est sans abri, d'obtenir une aide financière ou simplement de se procurer un formulaire, il est souvent difficile de savoir à qui s'adresser. Et l'errance administrative peut durer longtemps, et aboutir à la désespérance, au renoncement voire à la colère. Une colère que je crois légitime.

C'est pour cela que nous avons aujourd'hui un devoir absolu, face à la défiance d'une partie de nos concitoyens à l'égard de notre modèle social : celui de repenser nos politiques sociales en remettant les personnes au centre de nos réflexions.

Cette idée n'est pas nouvelle : la loi de 2002 prévoyait déjà la participation des personnes à la conception et à la mise en oeuvre des projets d'accueil et d'accompagnement au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Elle a donné lieu aux Conseils de Vie sociale qui sont, quand ils existent, des lieux d'information ou au mieux de concertation, mais qui ne sont que rarement voire jamais des lieux de codécision.

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a également érigé la participation comme un principe fondamental et structurant. Il a donné lieu à la pérennisation du 8^{ème} collègue du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Il a également donné lieu à l'élaboration d'un kit de la participation qui sera prochainement diffusé afin d'outiller les professionnels qui souhaitent développer ce type d'initiatives.

Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies est également un très bel exemple de dispositif participatif qui s'est largement développé au cours de ce quinquennat, en permettant un débat libre et ouvert entre personnes en situation d'exclusion et professionnels. Je tiens ici à saluer la richesse des contributions qui ont émané de cette instance ces dernières années et le présent bilan d'activité en atteste. Le décret qui sera publié prochainement permettra de donner un statut pérenne à cette instance qui, je l'espère, continuera à nourrir les réflexions du CNLE, mais aussi de l'instance qui succèdera très prochainement au Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS), et qui intégrera un collègue citoyen.

Ce « Haut Conseil du Travail Social » aura de ce point de vue un rôle essentiel à jouer dans les mois à venir pour renforcer et systématiser la participation des personnes dans l'ensemble des instances de gouvernance de nos politiques sociales. Car la participation des personnes ne doit pas être une exception, mais une norme, voire un préalable. C'est pourquoi une des premières missions que je lui confierai sera de remettre au Premier ministre une recommandation concernant les instances, institutions, collectivités et organismes qui devront adapter leur gouvernance afin d'intégrer pleinement l'exigence de participation des personnes. Il en va de la confiance de nos concitoyens dans nos politiques, d'autant plus lorsqu'il s'agit de politiques sociales destinées à des personnes fragiles ou qui traversent des difficultés, et qui ont besoin de reprendre confiance en elles afin de pouvoir s'émanciper pleinement.

Ségolène NEUVILLE

Secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé,
chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion



La question de la participation

des usagers est un point clé pour conforter les démocraties modernes. Plus que l'idée d'une simple représentation, d'un témoignage de « terrain », voire d'un élément

de travail pour l'insertion sociale des plus précaires, il s'agit de partager la complexité de l'action publique et des enjeux pour mieux la dépasser dans une approche collective et coopérative. Le principal risque aujourd'hui, c'est l'absence d'expression des valeurs qui fondent l'action publique et le sentiment d'impuissance qui peut être parfois ressenti à l'extérieur par manque d'informations et de participation. Il faut donc viser à l'association des usagers chaque fois que cela est possible et avancer ensemble.

Cette participation rentre peu à peu dans les textes en espérant qu'elle rentre dans les habitudes. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le plan pluriannuel contre la pauvreté ont permis de poser le principe essentiel d'une participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques publiques les concernant.

Créé en mars 2010, le CCPA a constitué l'un des axes structurants de ce plan. Il assure depuis un rôle toujours plus important et constructif de représentation des personnes accueillies et accompagnées. Toutes les régions ont désormais mis en place des Conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies et accompagnées (CCRPA). Il faut saluer ces avancées.

Le principe de la participation est aujourd'hui consacré dans la loi dite « Alur » du 24 mars 2014. Le décret qui sera très prochainement publié marque une nouvelle étape pour le CCPA et les CCRPA. D'une part, il confirme l'existence pérenne de ces instances de participation et d'autre part, il fixe un cadre général d'organisation tout en préservant leur souplesse de fonctionnement.

Le CCPA constitue de ce point de vue un exemple. Grâce à l'implication et l'expertise de ses membres et malgré sa création récente, il est considéré comme un acteur à part entière du secteur de la lutte contre la pauvreté pour l'inclusion sociale.

Partenaires techniques et force de propositions, interlocuteurs indispensables des associations et des institutions, ils participent à la progression vers le principal objectif qui leur est confié : remettre les citoyens au cœur des politiques publiques.

Jean-Philippe VINQUANT
Directeur Général
de la Cohésion Sociale

Sylvain MATHIEU
Délégué Interministériel à
l'Hébergement et à l'Accès au Logement

Présentation du CCPA p.5

| | |
|---------------------------------------|------|
| Bienvenue dans le monde du CCPA | p. 6 |
| CCPA, comment ça fonctionne? | p. 8 |

Année 2015 du CCPA p.10

| | |
|------------------------------|-------|
| Année 2015 en chiffres | p. 11 |
| Temps forts | p. 11 |

Travaux p.17

| | |
|--|------|
| Les réunions plénières | p.19 |
| Participation aux groupes de travail et représentations aux différentes instances | p.30 |
| Participation aux colloques et journées d'étude | p.34 |

Bilan Financier et Perspectives p.40

| | |
|-------------------------|------|
| Bilan financier | p.41 |
| Perspectives 2016 | p.42 |

Glossaire p.43

Ce bilan

a été réalisé par

Alain, délégué 2014-2016

Aldo, délégué 2013-2015

Brigitte, déléguée 2014-2015

Carole, déléguée 2015-2016

Dominique, délégué 2014-2016

Khalid, délégué 2013-2015

Marie, déléguée 2014-2016

Myriam, déléguée 2015-2016

Orely, déléguée 2015-2016

Pauline, déléguée 2015-2016

Raoul, délégué 2012-2014

Thierry, délégué 2013-2015

Katarzyna, coordinatrice
du CCPA depuis 2014

Crédits photos: © Ministères sociaux/DICOM/
Laurent Chamussy/Sipa Press • DIHAL, Hervé
Hamon/MDFJS • vecteezy.com/Zhaolifang.



Partie I

Présentation du CCPA

1 Bienvenue dans le monde du CCPA

Qui ne rêve pas du retour à la démocratie,

je parle de la vraie démocratie, une démocratie libre sans parti pris, qui ne serait rattachée à aucun parti politique, aucune association, aucune religion ni organisation quelconque, sans maîtres penseurs ni parole personnelle, mais qui rapporte juste la parole des citoyens vivant la précarité. D'un lieu qui existe sans devoir taper du poing sur la table, autre que dans l'attente d'un vote pour solliciter l'opinion des citoyens et sans devoir descendre dans la rue pour se faire entendre; un lieu où le vécu, le savoir et le pouvoir travaillent ensemble. Où nos idées et propositions sont entendues, où l'on reconnaît que les précaires savent penser et donner des solutions afin d'améliorer les difficultés vécues; où la seule idéologie est de travailler avec les politiques pour essayer d'améliorer les choses. Une instance où l'on valorise et sollicite cette forme de participation collective au point de participer à la prise de décision ou travailler au sein des instances politiques et avec elles, une vraie participation active. Un lieu où la liberté de penser par nous-même est redonnée ainsi que le pouvoir d'agir sur notre vie.

Bien, moi et je l'ai trouvé et ne cherche plus, au sein du CCPA où la seule arme est le dialogue, celui qui manque tellement avec les politiques aujourd'hui. Ce lieu, cette instance existe depuis 6 ans, et elle fonctionne, elle se consolide et avance grâce au mélange du vécu et du savoir, pour retransmettre au pouvoir et construire avec lui un meilleur avenir pour ce pays. >>>

Carole,
déléguée 2015-2016

Inscrite dans la loi, la participation vise à intégrer l'expertise des personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques afin de construire des solutions efficaces et adaptées.

Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies/Accompagnées (CCPA) s'inscrit entièrement dans cette démarche de participation. Né en 2010 de la volonté du Préfet Régnier, alors Délégué en charge du Chantier National Prioritaire pour l'Hébergement et le Logement (CNPHL), le CCPA est aujourd'hui une instance en plein essor.

Pourquoi ?

- Exercer la citoyenneté
- Diffuser, promouvoir et rendre accessible la participation
- Évaluer et faire évoluer les politiques publiques
- Participer aux instances publiques de concertation
- Apporter des compétences, analyses et expériences et la force de la réflexion collective

Pour moi, le rôle du CCPA est de donner un espace à chaque citoyen pour qu'il puisse raconter son histoire, pour que les politiques publiques soient co-construites avec la voix des experts du vécu.

Le CCPA m'a apporté de la confiance et de l'aisance avec les mots que j'emploie. J'ai encore beaucoup de choses à apprendre et c'est pour ça que j'aimerais poursuivre mon mandat l'année prochaine.

Orely,
déléguée 2015-2016

POUR QUI ?

Toutes les personnes intéressées par la lutte contre les situations de pauvreté ou de précarité

- Personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté ou de précarité
- Intervenants sociaux (salariés ou bénévoles)
- Représentants des services publics

COMMENT ?

- 6 réunions par an
- 2/3 des personnes accueillies ou accompagnées et 1/3 des intervenants sociaux
- Des méthodes d'animation participatives
- 1 thème lié aux politiques publiques par réunion choisi par les participants
- L'accès aux informations
- Des préconisations élaborées collectivement
- Des temps de préparation en amont en petit comité
- Une prise en charge des frais liés à la réunion

Le CCPA a aujourd'hui des déclinaisons dans **22** régions

Le CCPA est une instance pour construire une parole collective autour des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Le but du CCPA est de diffuser, promouvoir et rendre accessible la participation, d'associer les personnes concernées par les situations de pauvreté et de précarité, ou l'ayant été, aux travaux liés aux politiques publiques, de leur permettre de se les approprier et de permettre un échange avec les acteurs institutionnels et politiques en charge de la mise en œuvre des dispositifs pour en assurer le suivi et l'évaluation.

Le CCPA évalue et fait évoluer les politiques publiques, il apporte des compétences, analyses, expériences et la force de la réflexion collective.

Au CCPA, la parole de l'un vaut la parole de l'autre. Cette instance est accessible à toutes les personnes en situation de précarité ou l'ayant été, à des intervenants sociaux (salariés ou bénévoles), et aussi aux représentants des pouvoirs publics, dans le respect d'une proportion plus importante de personnes accueillies/accompagnées (dans une proportion de 2/3 et 1/3). Les réunions plénières du CCPA regroupent environ 90 personnes provenant de toute la France.

Le CCPA est aujourd'hui un acteur à part entière sur le secteur de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

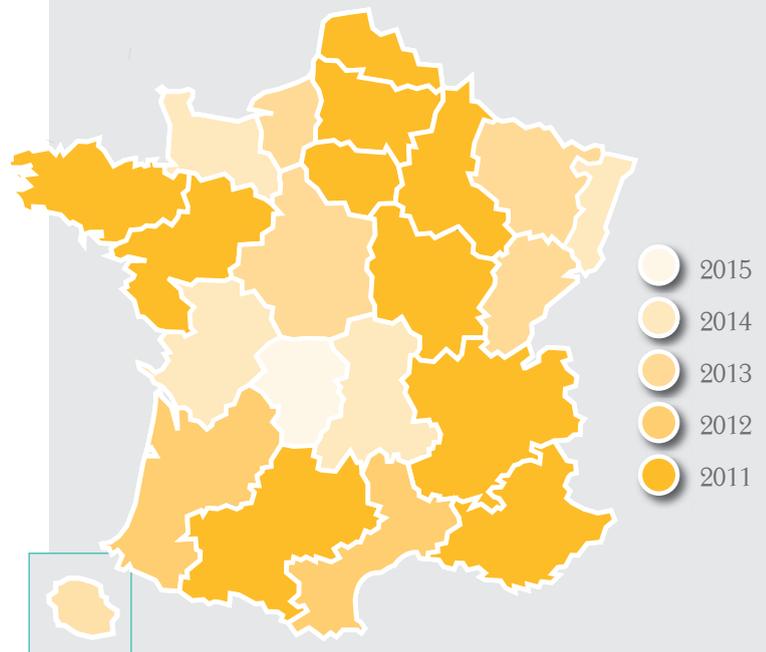
Le CCPA nous permet de donner notre avis sur les politiques que nous vivons au quotidien et de proposer des recommandations d'améliorations de notre situation. Qui mieux que nous-même, acteurs de notre existence, pourrait savoir ce que l'on vit, le pire et le meilleur? Le CCPA nous donne cette possibilité d'être reconnus, écoutés, entendus, de démontrer que nous, personnes accueillies et accompagnées, nous sommes des citoyens à part entière.

Pauline,
déléguée 2015-2016

Ce qui nous est arrivé, un incident de parcours, peut arriver à n'importe qui demain... Nous ne sommes pas des usagers, des assistés mais des accidentés de parcours. Pour faire avancer les choses, travaillons solidairement, c'est-à-dire avec nous et pas sans nous afin d'utiliser les potentiels de chacun.

Marie,
déléguée 2014-2016

- Alsace, depuis 2014, avec soutien de la FNARS
- Aquitaine, depuis 2012, avec soutien de la FNARS
- Auvergne, depuis 2014, avec soutien de la Fondation de l'Armée du Salut
- Basse-Normandie, depuis 2014, avec soutien de l'URIOPSS
- Bourgogne, depuis 2011, avec soutien de la FNARS
- Bretagne, depuis 2011, avec soutien de la FNARS
- Centre, depuis 2013, avec soutien de la FNARS
- Champagne-Ardenne, depuis 2011, avec soutien de l'URIOPSS
- Franche-Comté, depuis 2013, avec soutien de la Fondation de l'Armée du Salut,
- Haute-Normandie, depuis 2013, avec soutien de la FNARS
- Île-de-France, depuis 2011, avec soutien de la Fondation de l'Armée du Salut
- La Réunion, depuis 2014, avec soutien de la FNARS
- Languedoc-Roussillon, depuis 2012, avec soutien de la FNARS
- Limousin, depuis 2015, avec soutien de la FNARS
- Lorraine, depuis 2013, avec soutien de la FNARS
- Midi-Pyrénées, 2011, avec soutien de la FNARS
- Nord - Pas-de-Calais, 2011 avec soutien de la FNARS
- PACA, depuis 2011, avec soutien de l'URIOPSS
- Pays-de-Loire, depuis 2011, avec soutien de l'URIOPSS
- Picardie, depuis 2011, avec soutien de la FNARS
- Poitou-Charentes, depuis 2014, avec soutien de la FNARS
- Rhône-Alpes, depuis 2011, avec soutien de la Fondation de l'Armée du Salut.



2 CCPA, comment ça fonctionne ?

Le CCPA se réunit dans sa formule «réunion plénière» tous les 2 mois environ, à raison de 6 réunions par an. Les réunions sont organisées au siège de la Fondation de l'Armée du Salut qui met à la disposition du CCPA son service logistique. Le CCPA décide d'une rencontre générale à l'autre de l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Le CCPA compte aussi huit délégués qui sont élus lors d'un vote à bulletin secret par les participants de la plénière pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

Quel est le rôle du délégué ?

Les délégués participent et assurent :

- l'organisation et l'animation des plénières ;
- les interventions extérieures, qui se font toujours en binôme ;
- Les délégués portent la parole collective construite lors des réunions plénières ; ils ne parlent jamais en leurs propre noms.

Régulièrement, différents acteurs sont sollicités pour participer aux échanges et débats – aussi bien les représentants des instances publiques, les personnalités politiques, les chercheurs ou les professionnels.

En fonction des sollicitations extérieures ou des besoins du CCPA, des groupes de travail peuvent être mis en place entre deux réunions plénières pour réfléchir de manière plus approfondie sur l'un ou l'autre sujet. Des restitutions de ces groupes sont toujours effectuées en réunion plénière.

DÉROULÉ TYPE D'UNE RÉUNION PLÉNIÈRE DU CCPA :

À chaque réunion, un temps est consacré à la présentation du CCPA. Celui-ci fonctionnant sur un système d'entrées/sorties permanentes, il est essentiel de permettre à chacun(e) de comprendre où il/elle se trouve. Pour cela, un film de présentation du CCPA a été réalisé en 2014 avec les membres du CCPA pour permettre une présentation pédagogique et visuelle de cette instance. Les règles de vie du CCPA sont aussi présentées lors de ce moment.

Un deuxième temps, en parallèle de la présentation du CCPA, permet de faire le point sur les activités du CCPA entre deux réunions plénières (groupes de travail divers, travaux des délégués...).

Le sujet principal du jour est ensuite présenté, la plupart du temps avec des supports visuels. Il s'agit d'un moment important d'explication pédagogique et de débat général sur le thème. Cela permet à tous de s'appropriier les bases de l'information. Puis, en fonction de l'animation choisie, les participants se rassemblent en petits groupes pour réfléchir sur les constats et les propositions à porter collectivement au nom du CCPA. Chacun parle de sa place, à partir de son expérience mais la prise de décision est négociée et les propositions effectuées sont validées par consensus. Cela permet ensuite aux membres du CCPA, notamment aux délégués, de porter la parole collective du CCPA.

Enfin, un dernier temps d'informations diverses permet notamment de choisir l'ordre du jour de la prochaine rencontre générale nationale et de mettre en place les éventuels groupes de travail.

Le CCPA est très important pour moi au vu des missions qui lui sont attribuées, ou qu'il s'attribue pour faire changer la donne vis-à-vis des personnes en précarité par un travail sérieux dans la co-construction avec les pouvoirs publics, les associations et les institutions sur des thèmes qui minent notre société actuelle.

*Marie,
déléguée 2014-2016*

Nous avons choisi un mandat renouvelable qu'une seule fois pour laisser la place à d'autres personnes qui aimeraient s'engager. Oui, nous les délégués du CCPA, nous ne sommes rien d'autre que des personnes en situations de précarité.

*Pauline,
déléguée 2015-2016*

Au delà de notre charte des délégués, cela demande, à chacun d'entre nous, un réel investissement personnel. Notre implication et notre responsabilité, sont aussi d'être votre porte parole, celle de tous les membres du CCPA, dans le respect, le concept et l'idée qui nous unis une parole collective. Vous êtes notre fil conducteur lors de nos interventions, tous en conservant notre personnalité, cela nous demande de trouver un juste équilibre. >>

Carole,
déléguée 2015/2016

Je trouve que le CCPA est une instance qui fait avancer les choses, même si ce n'est pas comme l'on voudrait réellement, mais on est écouté et pris en compte par les politiques, on se sent exister, et c'est un tout autre regard que l'on porte sur nous, tout en étant des personnes en situations de précarité.

Le CCPA est une instance où nous, les personnes en situation difficile, précaire, pouvons nous exprimer librement, sans jugement, sans discrimination et où nous avons accès à des informations. On a tous une parole qui est prise en compte et mise en valeur. La preuve en est que tous les thèmes traités en plénières sont ceux choisis par nous, les personnes accueillies ou accompagnées. Nous, les participants, on s'y retrouve, personne n'est mis à l'écart.

Le CCPA est fait pour nous, qui sommes des personnes qui ont besoin de s'exprimer, de savoir, de comprendre, d'être écoutées et rassurées.

À chaque fois que j'ai eu à participer au CCPA en tant que participante ou encore en tant que déléguée, j'ai toujours eu à apprendre et à savoir des choses dont je n'avais pas conscience ou sur lesquelles j'ai été mal informée auparavant. >>

Pauline,
déléguée 2015-2016

Les règles de vie du CCPA



1 On fonctionne sur un système d'entrée / sortie permanente : on vient une seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue. C'est à la carte !

2 La parole de l'un vaut la parole de l'autre

3 On parle à partir de son expérience, quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle dans laquelle on se trouve.

4 On parle en son nom, pas au nom de la structure dans laquelle on travaille / on est accueilli(e)

5 Quand on ne comprend pas, on n'hésite pas à demander à se faire expliquer de nouveau !

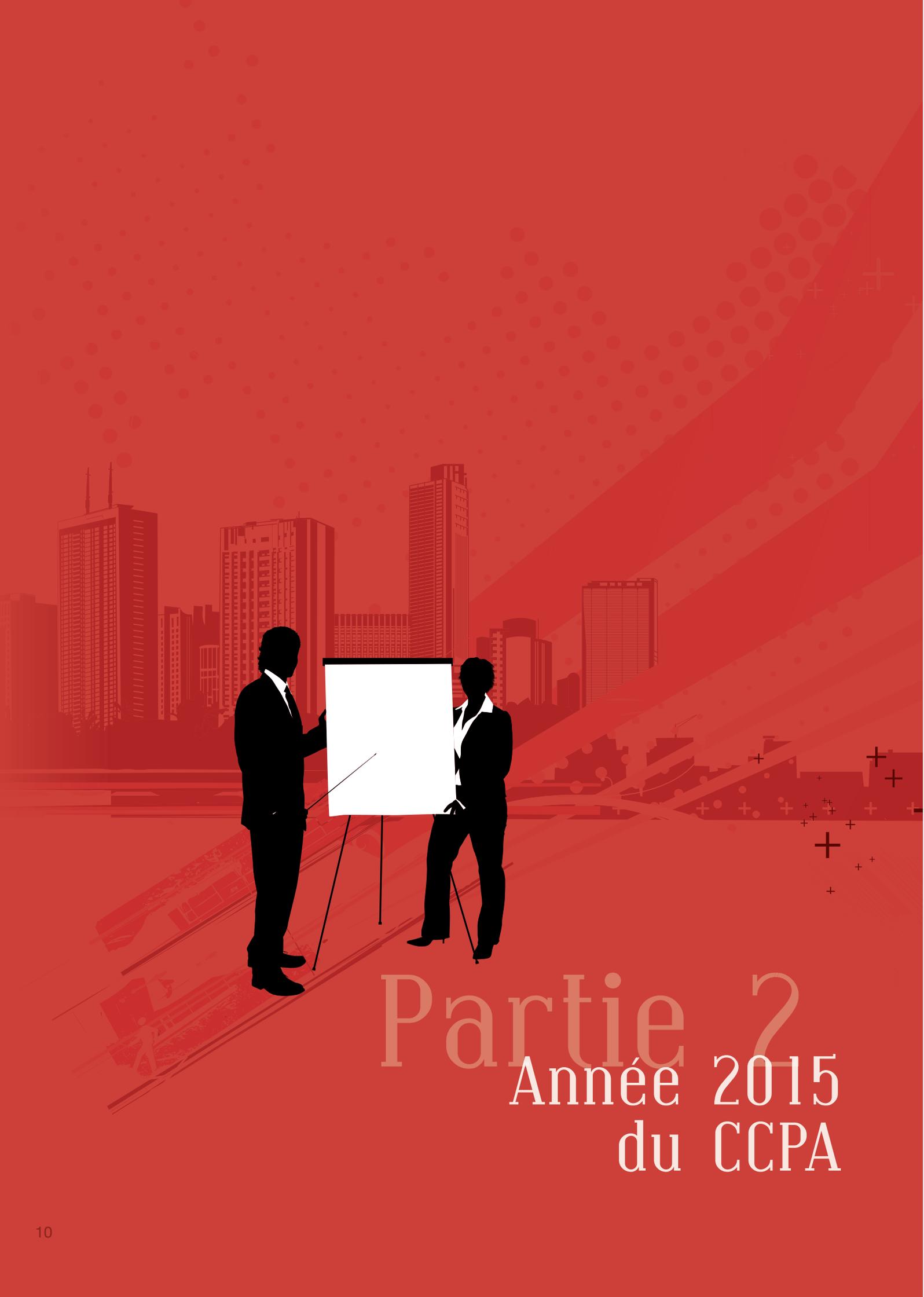
6 On se respecte les uns les autres, on ne coupe pas la parole.

7 On valide ensemble le travail effectué.

8 Les pauses sont prévues, ne pas oublier de les rappeler aux animateurs !

9 Quand on s'engage dans un groupe de travail, on le fait sérieusement !

10 On porte ensemble le CCPA, on le co-construit.



Partie 2

Année 2015
du CCPA

1

Année 2015 en chiffres

Les membres du CCPA viennent des différents horizons et représentent la parole des personnes touchées par différents aspects de l'exclusion et/ou de la pauvreté : personnes isolées, personnes accompagnées d'enfants, personnes victimes de violence ou d'homophobie, jeunes en errance, personnes en situation d'addiction, personnes en situation administrative précaire, personnes en souffrance psychique, travailleurs handicapés, personnes âgées...

Elles peuvent être aussi bien accueillies ou accompagnées par différentes structures et services (centre d'hébergement, pension de famille, centre maternel, hôtel social, résidence sociale, résidence accueil, logement accompagné), qu'habiter leur propre logement. Depuis l'année dernière nous constatons également une hausse des participants qui font partie des différents collectifs ou initiatives citoyennes.

L'année 2015 en chiffres

6 réunions plénières

261 personnes
différentes ont participé
aux réunions CCPA, dont
161 pour la première fois

Une moyenne de **89**
personnes par réunion

20 régions différentes

53 organismes et structures
différents ont participé aux réunions du CCPA.
De plus, plusieurs représentants des instances publiques –
nationales ou territoriales – ont été présents.

Subvention annuelle
de la DGCS de **80 000** euros
et contribution financière de la
Fondation de l'Armée du Salut
de **37 000** euros.

2

Temps forts

Évaluation du Plan Pauvreté

4 février 2015

François CHÉRÈQUE, inspecteur général des affaires sociales, chargé de suivi du Plan Pauvreté, a accepté l'invitation du CCPA à notre réunion qui a eu lieu le 4 février 2015.

Depuis le début de l'évaluation du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale Monsieur François CHÉRÈQUE de l'Inspection Générale des Affaires Sociales vient nous faire un compte rendu de l'évolution de ce Plan et écoute avec attention nos remarques et nos recommandations.

Des débats très fructueux s'engagent au vu de nos propositions travaillées en ateliers et des échanges riches et variés alimentent une discussion positive entre Monsieur CHÉRÈQUE et les membres du CCPA car vraiment tout le monde est à l'écoute de l'autre. Nous nous apercevons que nous essayons d'avancer dans la même direction, celle de faire améliorer les différents points de ce plan et de le faire évoluer le plus rapidement possible. >>

Dominique,
délégué 2014-2016

Des **échanges riches**
et **variés** alimentent une
discussion positive,
tout le monde est
à l'écoute de
l'autre.

Finalisation de la démarche d'évaluation du CCPA et des CCRPA et travaux sur l'écriture du décret concernant la participation des personnes accueillies/accompagnées ou l'ayant été

Courant 2015

Un des axes fort du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est de développer sur des larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté. En application du Plan, l'article 40 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a posé le principe de la participation des personnes accueillies/accompagnées, ou l'ayant été, à la définition, au suivi et à l'évaluation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement. Les instances de concertation permettant d'assurer cette participation ainsi que leurs modalités d'organisation doivent être précisées par décret. Afin d'alimenter la réflexion sur ce projet de décret et de définir de manière concertée les modalités les plus pertinentes d'association des personnes, le ministère du logement et de l'égalité des territoires a décidé de procéder à une évaluation externe par un prestataire de la démarche CCPA/CCRPA. Cette démarche s'est déroulée sur le dernier trimestre 2014 et premier trimestre 2015 et a concerné le CCPA (niveau national) et un échantillon des trois CCRPA (Bretagne, Champagne-Ardenne, Île-de-France).

L'évaluation du CCPA et des CCRPA est l'étape précédant la publication du décret d'application de l'article 40 de la loi ALUR et qui concerne la participation des personnes accueillies/accompagnées ou l'ayant été. Le rapport de cette évaluation à ses côtés positifs, qui rendent visible le CCPA et son fonctionnement qui par ailleurs a surpris par son côté unique de nos plénières, 2/3 de personnes accueillies et le tiers restant d'intervenants sociaux. Ce rapport a décortiqué notre fonctionnement via divers entretiens avec plusieurs parmi nous, observations de plusieurs réunions ou encore via les entretiens téléphoniques. Un seul vrai point noir du rapport, c'est qu'il mentionne que les participants du CCPA et des CCRPA sont en grande majorité des personnes hébergées en CHRS et cette formulation ne tient pas compte du cœur de notre action. En effet, tous les membres du CCPA et des CCRPA sont des personnes connaissant ou ayant connu un vécu de la précarité.

Aldo,
délégué 2013-2015

Suite aux conclusions présentées par le cabinet chargé d'évaluation, les membres du CCPA et des CCRPA ont été invités par la DGCS à collaborer sur l'écriture du texte du décret. Chaque groupe de travail avec la DGCS a été précédé par des temps de réflexion et de travail entre les représentants du CCPA/CCRPA et des porteurs nationaux. Malgré de nombreuses difficultés rencontrées au fil des différentes réunions de travail, nous sommes arrivés à un consensus en décembre 2015 qui a donné lieu à un projet du décret satisfaisant pour tous les acteurs.

Malheureusement, malgré les premières informations sur la publication du décret avant la fin de l'année 2015, ce travail sera poursuivi au premier trimestre 2016.

Les membres du CCPA ont été invités par la DGCS à collaborer sur l'écriture du texte du décret.

Intervention dans la formation des futurs travailleurs sociaux

1^{er} semestre 2015

Durant l'année 2015 le CCPA est intervenu auprès des étudiants en travail social deux fois – une fois à l'ETSUP, école de travail social en région parisienne, auprès des futurs éducateurs de jeunes enfants et une fois à l'Université de Reims-Champagne Ardennes auprès des étudiants en licence professionnelle Métiers de l'insertion et de l'accompagnement social, parcours Métiers de l'urgence sociale.

Nous avons passé une journée de sensibilisation pour parler de l'accueil, de la participation, du changement du regard et de la posture vis-à-vis des personnes accueillies et accompagnées dans les centres d'hébergements selon la loi de 2002-2 (CVS).

Un point commun pour les étudiants de l'université et de l'ETSUP est qu'au départ ces étudiants n'avaient aucun contact avec les personnes accueillies. Ils étaient tous surpris de constater que ces personnes dont on parle étaient des personnes normales. C'était une joie et une découverte pour ces étudiants. À la fin de la journée, ces étudiants avaient du mal à nous quitter, et chacun d'eux est passé nous serrer la main en nous remerciant sincèrement.

Marie,
déléguée 2014-2016



5^{ème} anniversaire du CCPA

Juillet 2015

Les membres du CCPA ont décidé d'organiser une réunion exceptionnelle le 23 juillet 2015 consacrée en partie à la valorisation du travail du CCPA mené depuis sa création cinq ans auparavant. Lors de cette journée nous souhaitons également permettre un échange et un débat avec les représentants des instances publiques nationales. L'organisation de cette journée a été assurée par de nombreux membres du CCPA que nous tenons à remercier pour leur engagement et leur disponibilité.

Plusieurs représentants des instances publiques ont répondu positivement à notre invitation et nous avons eu le plaisir d'accueillir et d'échanger avec Madame Marie-Automne THEPOT, Conseillère en charge de la lutte contre l'exclusion auprès de la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Madame Delphine AUBERT, Adjointe au Chef du bureau de l'urgence sociale et de l'hébergement à la Direction Générale de la Cohésion Sociale, ainsi que Monsieur Sylvain MATHIEU, Délégué Interministériel à l'Hébergement et à l'Accès au Logement. Cet échange a permis d'aborder

23 juillet 2015 – 5^{ème} anniversaire du CCPA.

les questions suivantes : rôle et missions du CCPA, reconnaissance de son travail et de son expertise, perspectives pour le CCPA/CCRPA, écriture du décret concernant la participation des personnes en situation de précarité. Il a permis également de rassurer le CCPA sur la poursuite de ses actions et d'affirmer le soutien de l'État pour notre action actuelle et pour son développement.

Élections de nouveaux délégués du CCPA

Octobre 2015

Comme chaque année, il est proposé que 8 délégué(e)s soient élu(e)s par les membres du CCPA présents ce jour. Les élections se sont déroulées selon la procédure (mémo et charte du délégué/e) amendée et validée en réunion plénière du 23 juillet. Les personnes élues sont : Alain, Carole, Dominique, Marie, Myriam, Orelly, Pauline et Philippe. Félicitations à eux et surtout un grand merci aux délégués 2014-2015 qui ont assuré un superbe travail !

La réunion a commencé par la présentation du CCPA et le pourquoi et comment le CCPA est devenu une instance reconnue des politiques publiques. Au début, nous étions invités au Ministère du logement. Après, avec le soutien de la DIHAL, nous sommes rentrés dans différents ministères où notre travail est très apprécié car, malgré le fait que nous sommes des personnes en grande précarité, nous ne sommes pas des « abrutis ».

En deuxième partie, les anciens délégués et les actuels ont témoigné de leurs expériences et de ce que le CCPA leur a apporté. Quelques personnes ont clôturé la journée avec beaucoup d'humour.

Thierry,
délégué 2013-2015

Les élections, comment ça se passe?

Les émotions

J'étais très contente que la France entière de la précarité ait choisi la voix de la jeunesse pour porter la parole de chacun dans l'objectif d'améliorer les situations vécues par les membres du CCPA.

Les ressentis

Je me suis présentée avec un gros mal au ventre, j'ai pris le micro pour me présenter au public avec une boule au ventre et « un parkinson » monumental.

Et aujourd'hui je prends le micro normalement, avec encore un peu de timidité mais je garde ça au fond de moi. Toutes ces émotions travaillées avec vous pendant les plénières donnent des frissons et de l'énergie.

Orelly,
déléguée 2015-2016

Contribution à l'élaboration du Plan d'action en faveur du travail social et du développement social

Octobre 2015

Ce plan d'action pour la promotion du travail social et du développement social est l'aboutissement des états généraux du travail social lancés par le Président de la République le 25 janvier 2013.

De janvier à septembre 2014 se sont déroulées les assises régionales du travail social. Cinq groupes de travail nationaux ont été chargés de synthétiser les travaux des assises régionales et de formuler des propositions sur les cinq thèmes suivants : coordination des acteurs, formation initiale et formation continue, métiers et complémentarités, place des usagers, développement social et travail social collectif. Les rapports de ces groupes ont été remis le 18 février 2015.

Une mission a été confiée à Mme Brigitte BOURGUIGNON afin de faire un rapport soumis au Premier Ministre le 2 septembre 2015. Suite à la remise des différents rapports, le premier ministre Manuel VALLS a demandé à Marisol TOURAINE et à Ségolène NEUVILLE d'élaborer un plan d'action pour le travail social d'ici fin octobre. Marie-Automne THÉPOT, conseillère lutte contre l'exclusion au Cabinet de Ségolène NEUVILLE a indiqué qu'il a été nécessaire de mettre au débat certaines propositions afin de les rendre plus opérationnelles. Elle a pour cela proposé une série d'ateliers. Le CCPA a été sollicité pour co-animer, avec Marcel JAEGER, l'atelier « *Vers une participation accrue des personnes : comment capitaliser et renforcer les bonnes pratiques ?* »

Lors de cet atelier, les représentants du CCPA ont porté nos réflexions sur trois points principaux : 1. La loi de 2002-2 et l'état de la participation – où en est-on ? 2. L'analyse du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies et Accompagnées – pourquoi ça marche ? 3. La gouvernance et la participation aux instances extérieures – quelles conditions minimales nécessaires pour une participation effective ?

1^{er} octobre 2015 – Élections des délégués CCPA.

Les membres du CCPA ont été sollicités par Marie-Automne THEPOT et Léopold GILLES, conseillers de Madame NEUVILLE, d'apporter leurs propositions de modifications et d'amendements du texte du Plan d'action. Lors de cette rencontre, nous validions ou faisons des propositions qui seront validées, modifiées ou rejetées au fur et à mesure des échanges et, oh surprise agréable, il n'y avait plus de différence entre les membres du cabinet et membres du CCPA – la parole de l'un valait la parole de l'autre, nous étions égaux dans la discussion. Un très bon souvenir. »

Aldo,
délégué 2013-2015

« Ayant participé à de nombreuses réunions, je voudrais faire quelques remarques.

Nous pouvons constater dans ce plan certaines avancées concernant la participation des personnes accompagnées. Par contre, nous constatons une fois de plus qu'il n'est précisé aucun moyen important pour faire appliquer cette participation.

D'autre part, le conseil supérieur du travail social (CSTS) devient le conseil interministériel du travail social (CITS) et les personnes accompagnées devraient faire leur entrée dans ce conseil. Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous attendons incessamment la nouvelle composition de ce conseil.

Je n'ai évoqué ici qu'une petite partie de ce plan et je vous invite vivement à le consulter.

Il est téléchargeable sur le site :
www.social-santé.gouv.fr

Raoul,
délégué 2012-2014



Création du collège des anciens

Octobre 2015

Afin de continuer de porter la parole des personnes accompagnées et les propositions du CCPA et ayant pour but d'aider les nouveaux délégués dans leurs missions, nous avons proposé au cours de l'année 2015 en séance plénière de créer « le collège des anciens ». Cette proposition a été l'aboutissement de notre réflexion sur la question de l'engagement des personnes ayant exercé leur mandat dans le passé et qui ne peuvent plus être élues par rapport à notre système démocratique ouvrant la participation à tous. Cette avancée de notre conseil fût adoptée par la majorité des personnes présentes à cette plénière. Une première réunion a donc été programmée avec les anciens délégués engagés dans les actions du CCPA et volontaires pour y participer afin de pouvoir définir le rôle de ce collège, de partager les connaissances et les savoirs de chacun.

Pourquoi le collège des anciens? Pour préparer en amont, sur demande des délégués actuellement en place, des dossiers, pour apporter de nouvelles idées, pour mettre en contact les délégués nouvellement élus avec les personnes de notre réseau, pour représenter et faire connaître le CCPA. Bref, disons que ce collège a été créé pour que le CCPA puisse s'appuyer non seulement sur l'équipe des délégués élus et la coordinatrice, mais également sur toutes les forces vives qui constituent la famille CCPA.

Aldo,
délégué 2013-2015

Malheureusement, faute de moyens financiers, nous n'avons pas pu réitérer d'autres rencontres afin de finaliser le rôle et développer les actions du collège des anciens. Cela est fort dommage car les anciens délégués prouvent leur attachement et leurs convictions à poursuivre et à promouvoir leur investissement et surtout de le faire connaître à leurs égaux. Remerciement donc aux "anciens" présents et à ceux qui se sont excusés et n'ont pas pu venir à cause de leurs occupations ou de contraintes diverses.

Dominique,
délégué 2014-2016

Vœux adressés par les membres du CCPA au Président de la République

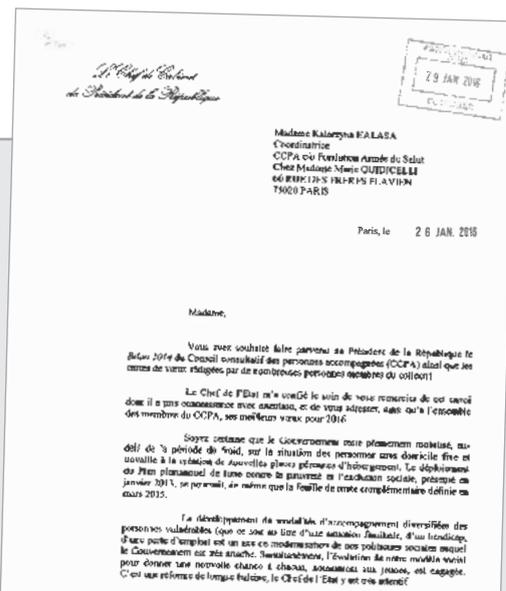
Décembre 2015

Lors du CCPA du 3 décembre 2015 nous avons proposé d'adresser des cartes de vœux au Président de la République Monsieur HOLLANDE. Cette initiative nouvelle a été bien perçue car 60 d'entre nous, participants de la réunion plénière, ont rédigé leurs vœux individuels et personnels, avec leurs préoccupations et attentes. Madame Isabelle SIMA, cheffe de cabinet du président nous a répondu très positivement et nous soutient dans nos actions.

Carole,
déléguée 2015-2016

Extrait de la lettre retour:

Le chef d'État m'a confié le soin de vous remercier de cet envoi dont il a pris connaissance avec attention, et de vous adresser, ainsi qu'à l'ensemble des membres du CCPA, ses meilleurs vœux pour 2016.



Le CCPA nous a permis en tant que délégués nationaux d'avoir accès à une petite formation sur la communication et prise de parole. Cette formation a duré deux jours qui ont été très courts (pas assez de budget), mais ça nous a été bénéfique.

Pour ma part, cette formation m'a permis de m'affirmer, mieux gérer mon stress, ma voix, d'être plus sereine, avoir plus de confiance en moi. Elle m'a également appris comment me présenter, comment gérer un espace et aussi comment prendre des notes de manière efficace.

Cette formation, malgré qu'elle ait été aussi courte, nous a permis d'apprendre quelques petites astuces sur la communication, l'organisation et la présentation. Cela a été une très belle expérience, il y a eu des moments de convivialité et de découverte de chacun d'entre nous, je les ai vraiment appréciés et je suis sûre que cette formation a son importance pour tous les délégués. >>

Pauline,
déléguée 2015-2016

Formation des délégués du CCPA

Décembre 2015

Suite au constat sur la nécessité d'une formation, ainsi qu'un besoin d'avoir les outils nécessaires pour mener à bien le mandat de délégué(e), besoin réaffirmé par les délégués et en lien avec la prise de l'ampleur et de l'importance des actions menées par le CCPA, nous avons décidé, pour la première fois cette année, de mettre en place une formation à destination des délégués nationaux. Compte tenu de notre budget très restreint, nous avons pu, avec Créations Omnivores, association d'éducation populaire, réaliser une formation de deux jours.

Partenariat et soutien de la Dihal

La participation des personnes accueillies/accompagnées aux projets et aux politiques publiques qui les concernent est une chance pour les professionnels tant du secteur social que du champ institutionnel. Que ce soit dans mes précédentes fonctions, à l'État au sein de la Dihal, ou aujourd'hui dans le secteur associatif à la FNARS, ma collaboration avec le CCPA m'a permis de mieux appréhender les enjeux liés à l'accès à l'hébergement et au logement des plus démunis, éclairés par la réalité des situations vécues. Pour autant, la force du CCPA ne se limite pas à une connaissance expérientielle des situations d'exclusion sociale, elle repose aussi sur une parole construite et partagée entre ses membres. Dans le cadre des différents travaux que j'ai pu mener, le CCPA a toujours été un partenaire dont la technicité et la force de propositions ont été utiles et reconnues. Son expertise a le plus souvent permis d'apporter un regard complémentaire à celui des autres acteurs et de faire évoluer la réflexion de tous, dans le souci constant d'un meilleur service rendu à l'utilisateur. Co-construire avec les personnes accueillies/accompagnées interroge ses pratiques et nécessite d'ajuster ses modalités de travail, mais c'est aussi un préalable à une meilleure efficacité des politiques publiques et du travail social.

Sami Chayata,

chargé de mission Veille sociale – Hébergement à la FNARS, jusqu'à avril 2016, chargé de mission Hébergement et Projets solidaires à la DIHAL

Le CCPA est en relation avec la DIHAL depuis sa création en 2010, c'est même la Dihal qui a enclenché et appuyé sa création, avec le soutien indéfectible du préfet REGNIER alors en fonction. Aujourd'hui, Sylvain MATHIEU, actuel délégué de la DIHAL, et toute son équipe ont renouvelé cette aide et ce soutien primordial.

Au fil des ans, la DIHAL est devenue un partenaire de premier plan. Elle invite régulièrement les délégués du CCPA à participer à ses travaux. Ainsi, rien qu'en 2015, les représentants du CCPA ont fait en sorte de pouvoir contribuer efficacement à de nombreux travaux pilotés par la Dihal. Le CCPA est une force de proposition reconnue par la DIHAL, en tant qu'outil de gouvernance et d'exercice de la citoyenneté.

Si la DIHAL et le CCPA se retrouvent sur des projets communs, c'est qu'ils partagent les mêmes valeurs à œuvrer pour une meilleure inclusion des personnes accompagnées, pour la dignité des personnes en précarité. Ensemble, il s'agit de trouver des logiques de parcours et non pas seulement de dispositifs, pour prévenir les ruptures de prise en charge.

Les pratiques de coopération, la pluridisciplinarité, les nouveaux modes de faire et les nouvelles manières de penser, sont également mises en valeur par la DIHAL et le CCPA, pour rendre l'action publique plus efficace et adaptée aux contextes, tant des personnes que des réalités de terrains.

Du moins le CCPA s'efforce t-il d'y tendre et d'y arriver avec la diversité de ses membres et de ses actions. >>

Myriam,
déléguée 2015-2016



Partie 3

Travaux

Exercer pleinement sa citoyenneté

Le CCPA permet à chacun d'exercer sa citoyenneté. Son principal objectif est de faire entendre l'avis, la parole des personnes concernées par les acteurs des politiques publiques. Cette parole collective est construite lors des réunions plénières et portée par les représentants du CCPA au sein de nombreux groupes de travail, au sein des instances ou présentée lors des séminaires et journées d'études.

Ci-après, nous présentons les travaux du CCPA via les trois axes : les constats et propositions élaborés lors des réunions plénières, la parole portée au sein des groupes de travail et les interventions lors des différents séminaires et colloques.

Être au CCPA c'est pouvoir produire des propositions directement transmises aux responsables des politiques publiques. Plus qu'un ascenseur social c'est une fusée. Il faut donc avoir le cœur bien accroché pour évoluer dans cette instance très dynamique et productive si on veut y participer pleinement. Des vitesses très rapides de réaction sont parfois nécessaires. Les pauses ne sont pas oubliées. L'adaptation à la diversité des relations et des situations peut y devenir une force. On en voit de toutes les couleurs dans les espaces de fleurs : pivoine, muguet, jonquille, mis gracieusement à la disposition du CCPA, par la Fondation de l'Armée du Salut qui soutient cette instance avec vigueur.

La structure du conseil permet à chacun d'apporter une contribution qui correspond au changement de ses possibilités. En ce sens le CCPA est un lieu de réalisation. La participation y est effective, autant que conceptuelle et symbolique, ce qui permet tout à la fois de faire des projets et de les faire aboutir.

Les échanges y sont très humains avec une convivialité collective. Chacun peut comprendre et découvrir la citoyenneté.

Les territoires et les compétences dévolues à chaque niveau d'organisation, des communes aux régions et jusqu'aux ministères. On participe à la réflexion, à la mise en œuvre, et à l'ajustement des lois, dispositifs et décret, avec les comités, les institutions et les décideurs. Il s'agit d'une participation à la matière même de la citoyenneté. C'est en goûtant le chocolat que l'on connaît le chocolat. Les palettes de saveurs, la diversité des arômes.

La citoyenneté peut s'exercer à de multiples niveaux. Imperceptiblement les personnes accompagnées qui se réunissent au CCPA peuvent avoir des propositions qui participent à l'évolution et à l'organisation de la société en avançant avec toutes les personnes qui la composent.

À tout point de vue et pour l'ensemble des motifs exposés dans ces lignes, je vis au CCPA des moments aussi enrichissants que nécessaires au plan personnel et pour l'espoir que chaque membre puisse apporter de l'amélioration. Les travailleurs sociaux font partie intégrante du conseil et peuvent y affiner le rôle important qu'ils ont dans la diversité de la société. >>

Myriam,
déléguée 2015-2016

1 Les réunions plénières

Évaluation de la deuxième année de la mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Février 2015

L'engagement de campagne du Président de la République, annoncé par le Premier ministre dans son discours de politique générale le 3 juillet 2012, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été officiellement adopté le 21 janvier 2013. Le Plan représente une réponse à un besoin urgent de la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent, structurant l'action du Gouvernement en matière de solidarité, tout au long du quinquennat. Il est le fruit d'un travail de concertation inédit avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes.

Le CCPA a contribué à la réflexion précédant l'élaboration du Plan en participant au processus de concertation et à la conférence sur la pauvreté en 2012, ainsi qu'au suivi de sa mise en œuvre en faisant le bilan de sa première année en janvier 2013. Ce processus d'évaluation fait partie des objectifs que se donnent les membres du CCPA et c'est dans cette perspective, cette année encore, que les membres du CCPA ont souhaité partager leur bilan de la deuxième année de la mise en œuvre du Plan avec François CHÉRÈQUE. Beaucoup d'objectifs n'ont pas encore été atteints malgré une réelle écoute des politiques. Souhaitons beaucoup plus d'avancées lors de l'évaluation de l'année prochaine. >>

Dominique,
délégué 2014-2016

CONSTATS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CCPA SUR LES SEPT GRANDS THÈMES DU PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

ACCÈS AUX DROITS ET AUX BIENS ESSENTIELS, MINIMAS SOCIAUX

- Mise en œuvre de la fusion Prime pour l'emploi et le RSA activité :
Depuis le rapport du Député Christophe SIRUGUE (qui a auditionné des membres du CCPA), le Président de la République, le Premier Ministre Jean Marc Ayrault, et puis Manuel Valls ont évoqué cette réforme qui tarde à être appliquée.
- Simplification des démarches par l'échange et le recouplement d'informations entre administrations :
L'objectif des 100 000 rendez-vous des droits ayant été dépassé selon l'administration, et l'instauration du « dossier unique » semblant irréalisable, il convient d'accélérer l'échange d'information, notamment des pièces justificatives entre les administrations pour alléger les dossiers de demande des personnes.
- Réforme de la domiciliation :
Les schémas départementaux de domiciliation semblent être en panne, il convient d'aller plus loin dans l'obligation de domicilier les personnes.

EMPLOI, TRAVAIL ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- On aimerait que le CDDI (Contrat à durée déterminée d'insertion) soit reconnu comme un contrat de travail de droit commun, pour toutes les personnes vivant sur le territoire français quel que soit leur statut ;
- Réfléchir sur le problème de la sectorisation qui pénalise l'insertion professionnelle ;
- Généraliser la garantie jeune et développer de façon plus importante les contrats d'apprentissage pour les jeunes de 18 à 24 ans ;
- Valoriser les métiers de bouche, les métiers artisanaux, les métiers d'aide à la personne ;
- Constat que les personnes en situation d'handicap, malgré leur cursus professionnel, sont très souvent traitées comme des personnes ne pouvant pas atteindre leur objectif d'insertion et/ou de reconversion – retravailler le statut administratif des personnes en situation de handicap par rapport à leur cursus professionnel et améliorer les conditions et modalités de leur reconversion.

LOGEMENT, HÉBERGEMENT HÉBERGEMENT

- Nous exigeons de mettre fin à la gestion au thermomètre – on ne veut plus de 31 mars !
- Nous constatons une vraie détérioration des conditions d'accueil dans les hébergements ouverts pendant la période hivernale – conditions d'hébergement maltraitantes : remise quotidienne à la rue, chambres collectives, manque d'intimité, rappel quotidien au 115 ;
- Nous dénonçons la non application du principe de continuité et du principe de l'inconditionnalité de l'hébergement, le manque d'accompagnement social proposé dans les

hébergements hivernaux, la remise à la rue – un danger constant pour la santé psychique et physique des personnes sans solution d'hébergement (notamment les addictions);

LOGEMENT

- Nous dénonçons les procédures de prévention des expulsions insuffisantes, la vacance des logements – collectivités non mobilisées et la construction de nouveaux logements qui reste insuffisante.

SANTÉ, ACCÈS AUX SOINS

- Il n'est pas sûr que les PRAPS (Programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis) vont être maintenus, plutôt la mise en place des schémas régionaux de proximité – nous demandons le maintien des PRAPS;
- Simplifier les dossiers RSA et CMU-C en instaurant un dossier unique;
- Problème d'accès aux soins en zones rurales – développer les PASS (Permanences d'accès aux soins de santé) en zones rurales;
- Les études et les expériences personnelles démontrent qu'environ 50% des personnes accueillies dans les centres d'hébergement souffrent de troubles psychiques ou d'addiction. Nous proposons de mettre en place un suivi médical personnalisé en structures d'hébergement;
- Relancer les PASS sur tout le territoire, zones rurales y compris.

FAMILLE, ENFANCE, RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Réforme des prestations familiales:
 - meilleure répartition de la prime de naissance par rapport aux revenus;
 - rentrée scolaire - uniquement par bon d'achat pour vêtements et fournitures scolaires (trop d'abus au détriment des enfants).
- Amélioration d'accueil en structures collectives des enfants de moins de 3 ans:
 - ouverture de nouvelles structures qui sont actuellement insuffisantes;
 - manque de crèches – proposition de crèche gratuite pour les familles les plus modestes.
- Création d'un statut de centre parental:
 - créer plus de structure pour enfants et parents afin d'éviter la séparation des familles;
 - avoir une meilleure information sur l'aide à la parentalité.
- Meilleur accompagnement des jeunes de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance):
 - constat : pas assez d'accompagnement des jeunes de l'ASE;
 - maintien de l'accompagnement après la sortie à la demande du jeune;
 - renforcer le développement de la garantie jeune.
- Déploiement du dispositif mineur isolé étranger (MIE):
 - humaniser la procédure administrative concernant la détermination de l'âge des mineurs isolés étrangers;
 - meilleur accompagnement des MIE.
- Construction d'une école accueillante aux parents:
 - importance des réunions des parents d'élèves.

- Accès à l'école pour les enfants issus de campements ou bidonvilles:
 - améliorer les performances en matière de médiation scolaire;
 - développer le statut d'enseignant itinérant.

INCLUSION BANCAIRE

ET LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

- Mettre en place la désolidarisation des comptes joints en cas de violence faite aux femmes (remarque CCPA: les hommes sont également victimes de violence):
 - Pourquoi cette mesure n'apparaît pas dans le rapport d'évaluation de la deuxième année?
 - Donner aux magistrats des affaires familiales la compétence de trancher, même si l'un des conjoints n'est pas d'accord dès la première ordonnance de conciliation;
 - Appliquer la mesure du «référé heure par heure» (dès la sortie de l'hôpital) pour liquidation express de la communauté des biens (sur l'exemple des interdictions de séjour du conjoint violent). Cette mesure rassurerait les victimes de violence qui n'osent pas porter plainte par crainte économique;
- Mettre en place les mécanismes de détection des difficultés financières:
 - Constat: Rejet par le conseil constitutionnel du registre national de la consommation – nous demandons que la CNIL soit compétente à assurer la protection de la vie privée pour ce registre;
- Responsabiliser les banques et les organismes de crédit plus que le détenteur du compte;
- Revoir la formation des agents bancaires (fin de la «chasse à la prime») vers une humanisation du service;
- Plafonner les crédits accordés par les banques en fonction des revenus de la personne;
- Réguler les achats des crédits;
- Les banques devraient aider la personne à mieux gérer ses crédits en apprenant à consommer différemment;
- Plafonner les intérêts et harmoniser les frais bancaires;
- Pour la réduction des dossiers de surendettement:
 - respecter les droits des personnes;
 - mettre fin à l'obligation de vendre son outil de travail (terrain agricole, logement) ce qui porte atteinte à la possibilité de retour à l'emploi et au droit à la propriété;
 - Rendre visible et expliquer la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives).

GOVERNANCE DE POLITIQUES DE SOLIDARITÉ

- Rendre effective la participation régulière des personnes en situation de pauvreté, et notamment des membres CCPA/CCRPA, à tous les travaux concernant l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques et territoriales;
- Développer et renforcer la collaboration du CCPA avec les ministères concernés par les thèmes abordés - invitation régulière aux réunions CCPA.

Le 9 avril 2015 les membres du CCPA ont choisi de travailler sur le thème de la déshumanisation du social. Ce sujet s'inscrit dans un contexte actuel difficile, lié à la croissance constante du taux de pauvreté en France, à l'évolution des politiques publiques, à la baisse des moyens financiers alloués à l'action sociale, à la bureaucratisation progressive du travail social et à l'arrivée des logiques managériales dans le secteur du social.

Ce travail de réflexion s'inscrit également dans les travaux et réflexions des états généraux du travail social, un des axes principaux du plan Pauvreté.

Afin d'enrichir nos réflexions et débats, nous avons eu le privilège d'accueillir lors de cette journée Madame Brigitte BOUQUET, professeure émérite, chaire travail social – intervention sociale, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), personne qualifiée du Conseil supérieur de travail social et Monsieur Florent GUEGUEN, directeur général de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale).

Déshumanisation du social

Avril 2015

L'HUMANISATION, UN RÔLE SOCIAL ET UNE VALEUR HUMAINE

Cette journée de réflexion du CCPA sur la déshumanisation du social a été féconde. Face à cette déshumanisation, caractérisée notamment par un modèle de plus en plus formalisé, avec des normes de plus en plus présentes, et face à la structuration organisationnelle tendant à privilégier le fonctionnement sur la mission sociale, il y a été réaffirmé l'importance de la relation : un véritable accueil, une profonde écoute ne se focalisant pas seulement sur les difficultés, une reconnaissance des expériences et des savoirs de chacun. Bref, il a bien été rappelé de mettre les compétences professionnelles et les savoirs des personnes dans une co-participation, une co-décision, une co-action. Réfléchir ensemble lors de cette journée m'a montré la richesse des apports de chacun et l'importance de la pensée collective.

Cette réflexion a été également au cœur du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Elle a aussi été menée pour le rapport du Conseil supérieur de travail social intitulé « Refonder le rapport aux personnes. Merci de ne plus nous appeler usagers » et reprise lors du groupe national « Place des usagers » des états généraux du travail social. La participation des personnes a été riche. Notamment les professionnels de l'intervention sociale ont été invités à des changements de posture envers les personnes en difficulté, à monter des formations initiales associant travailleurs sociaux et personnes accueillies, pour construire une culture commune, à mettre en place des formations continues interprofessionnelles avec les « usagers » sur les territoires. Il est effectivement important de ne plus demander de simples témoignages mais bien de mener une co-formation ensemble ; ce qui commence à se réaliser dans plusieurs centres de formation.

Le Plan d'action en faveur du travail social et du développement social le reprend et affirme : « L'exigence de reconfiguration de l'action sociale et du travail social s'exprime clairement. Elle doit s'appuyer sur les compétences des habitants, des élus, des associations et divers intervenants sociaux (...) Les citoyens doivent participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques sociales ». Pour cela, le

plan d'action s'articule autour de 4 axes dont l'Axe 1 intitulé « Faire participer les personnes et mieux les accompagner ». Le premier accueil inconditionné y est demandé. Quant à leur participation, elle est mentionnée à trois niveaux :

- la participation institutionnelle des personnes aux instances dédiées à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'une politique publique dont le futur conseil interministériel du travail social ;
- la participation à l'élaboration de projets, la co-construction des projets d'établissements et services ;
- la participation aux formations des travailleurs sociaux.

Maintenant, il faut veiller ensemble à sa mise en œuvre et à son évaluation afin que le social retrouve bien sa finalité, et concrétise son rôle de co-partenaire.

Pour cela, la parole et l'expérience des membres CCPA et des CCRPA sont importantes. Comme leurs réunions plénières permettent une démarche d'analyse et de réflexion à partir de l'expérience personnelle de chacun, et une expertise collective, l'apport des CCPA et CCRPA et leurs propositions sont très utiles en ce qui concerne le travail social, l'action sociale, l'action publique et les décideurs des politiques publiques.

Puisque l'association des personnes accueillies / accompagnées est reconnue par tous comme un enjeu majeur de citoyenneté et de démocratie participative, il est temps que ce soit non seulement entendu mais bien pris en compte dans l'action sociale afin que se réalisent de nouveaux modes de faire ensemble.

Brigitte BOUQUET

Professeure émérite, chaire travail social-intervention sociale, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), personne qualifiée du Conseil supérieur de travail social

GRACE À LA FORTE IMPLICATION DES PERSONNES,

le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies/accompagnées est devenu un acteur incontournable pour les décideurs publics et les associations engagées dans la lutte contre l'exclusion. Dans la dynamique de l'action précurseur du 8ème collège du CNLE et des axes du plan pauvreté, ce conseil et ses déclinaisons régionales ont créé en France une culture de la participation et de la prise en compte du pouvoir d'agir des personnes qui doit transformer le travail social et la prise de décision publique.

Intervenant à l'invitation du conseil le 9 avril 2015 à l'occasion d'une séance consacrée à la « déshumanisation du social », j'ai été frappé par les progrès considérables qu'il reste à réaliser dans les structures pour permettre aux personnes hébergées et accompagnées d'accéder aux droits fondamentaux, au respect de l'autonomie, de l'intimité et de la dignité. Si des avancées ont été obtenues depuis quelques années sur les conditions d'accueil et « l'humanisation » des centres d'hébergement, la poursuite de la gestion saisonnière de la grande exclusion, des parcours en escalier pour accéder au logement et des ruptures d'accompagnement continuent de produire une forme de « maltraitance » inacceptable des personnes précaires. Si l'État – dont c'est la responsabilité – doit mettre fin à ce système, les associations doivent aussi réinterroger le travail social et le sens de ses missions pour que l'accompagnement repose sur le projet de vie et la volonté des personnes au-delà des dispositifs et des statuts. Ces mutations portées par la FNARS et d'autres réseaux sont en cours mais elles doivent être sans cesse réaffirmées à travers l'expression collective des personnes et le rôle de vigie du CCPA, devenu un outil fondamental de rénovation de notre système de représentation.

Florent GUÉGUEN

Directeur Général de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale)

CONSTATS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CCPA AUTOUR DU THÈME DÉSHUMANISATION DU SOCIAL

CONSTATS :

- Accueil dans les centres d'hébergement :
 - premier accueil dans un centre d'hébergement qui est souvent une expérience très violente → au-delà de l'accueil de la personne par les professionnels, on constate que souvent l'espace même d'accueil, les conditions physiques et matérielles peuvent être très violentes ; de plus, dès l'arrivée dans la structure, la personne est « bombardée » avec les dossiers administratifs et les démarches formelles – ce constat est pleinement partagé par les professionnels qui ont fait part de leur souffrance au travail ;
 - conditions d'accueil → remise quotidienne à la rue, manque d'intimité, règles de vie infantilisantes, vie en collectivité - tout cela peut être source de conflits et de comportements violents, manque de formation des professionnels en gestion de conflit ;
- accompagnement de la personne accueillie → régulièrement le projet et l'accompagnement proposé sont une conséquence de l'évaluation des difficultés et des problématiques de la personne, et non pas de ses capacités, de ses compétences et de ses potentialités ;
- non-respect des droits des personnes qui se retrouvent accueillies dans les structures d'hébergement ou même dans les dispositifs de logement adapté → manque d'information sur les droits, les libertés et les recours possibles ;
- domination des logiques financières dans le secteur social sur l'accueil humain et respectueux → accompagnement conditionné aux moyens financiers, précarisation des emplois dans le secteur social, présence de plus en plus fréquente notamment des vigiles à la place des agents d'accueil, ainsi qu'une multiplication des contrats précaires (CDD, SMIC etc.) ;

On doit **accueillir**
les personnes
et non pas les problèmes.

- notion de respect dans le travail social → respect réciproque :
 - des professionnels vis-à-vis des personnes accueillies → « la toute-puissance » de certains professionnels ;
 - mais également le respect du travail des professionnels → une non-reconnaissance fréquente du travail des professionnels par la hiérarchie, un contrôle régulier des actions menées, ainsi qu'un encouragement pour « garder la bonne distance » et non pas l'affinité/proximité avec les personnes accueillies, exigence de résultats et de chiffres ; aujourd'hui les professionnels ont le sentiment d'être perçus comme des techniciens plus que des travailleurs sociaux ;
- participation et prise en compte de la parole des personnes accueillies qui ne sont toujours pas systématiques au sein des structures d'accueil ou d'accompagnement ;
- discrimination, manque de compréhension et violence verbale dont sont victimes les personnes transsexuelles accueillies dans les centres d'hébergement → au-delà des attitudes hostiles de la part des autres hébergés, on constate le manque de compétences, de connaissances et de compréhension de la part des professionnels ;
- difficultés liées à l'accompagnement des personnes étrangères → connaissance du contexte politique, social et culturel du pays d'origine, problème de communication lié à la maîtrise d'une langue commune, manque de compétences et de connaissance pour assurer un accompagnement adapté et de qualité ;
- lourdeur des exigences administratives → nombre de documents et de dossiers à remplir.

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION QUI NE NÉCESSITENT PAS FORCÉMENT DES MOYENS FINANCIERS SUPPLÉMENTAIRES MAIS QUI NOUS OBLIGENT À RÉFLÉCHIR ET À TRAVAILLER AUTREMENT :

- respecter la temporalité de la personne :
 - structure qui laisse le temps de se poser, se reposer ; laisser le temps pour s'approprier l'espace ;
- respecter l'intimité de la personne :
 - créer des espaces d'intimité (pas forcément la chambre – rideaux, paravent, musique, espace intime dans les espaces communs) ;
- proposer un accompagnement adapté et de qualité :
 - s'appuyer sur les capacités et compétences de la personne ; délaissé les grilles d'entretiens standardisées et se concentrer sur la personne dans toute sa globalité ;
 - professionnels travaillant systématiquement en binôme qui permettrait de partager le temps consacré aux démarches administratives et doublerait le temps d'écoute et d'échange ;
- améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement :
 - on doit accueillir les personnes et non pas les problèmes ;
 - élaborer un cadre précis d'accueil dans le respect des droits et des libertés des personnes ; informer systématiquement les personnes sur leurs droits et les recours possibles ;
 - mutualiser les moyens entre les différentes structures, développer des partenariats avec les structures médicales et médico-sociales ;
 - mettre en place les réunions régulières des personnes accueillies ou accompagnées afin de réfléchir et d'élaborer les propositions d'améliorations envisageables ;
 - en cas de non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, mettre en place une alerte systématique auprès des services compétents (service d'hygiène de la ville, etc.) ;
 - développer dans les structures les actions de pédagogie → mise en place d'ateliers sur les thèmes liés au savoir-être destinés aux personnes accueillies et aux salariés et animés par un intervenant extérieur ;
 - former les personnes accueillies et accompagnées à l'usage de l'internet et de l'ordinateur afin de leur permettre une indépendance dans les démarches ;
 - évaluation des dispositifs pas seulement selon les indicateurs quantitatifs mais également sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposé ;
- mise en place de la participation réelle et effective des personnes accueillies et accompagnées :
 - cette participation est envisageable uniquement s'il y a un engagement réciproque des professionnels et des personnes accueillies à travailler ensemble et à co-construire ;
 - la participation doit permettre de remettre en question les pratiques professionnelles et de les faire évoluer ; elle nécessite une clarté sur le statut et le rôle de chacun ;
 - constituer un comité des résidents dans chaque structure afin de défendre les droits des personnes accueillies ;
 - participation des personnes accueillies aux réunions les concernant et relative à la vie de l'établissement ;
- questionner le sens du travail social et ses missions :
 - motivations des professionnels pour travailler dans le secteur social ;
 - critères de recrutement des professionnels qui ne soient pas seulement financiers ;
- adapter les compétences des professionnels aux réalités du terrain :
 - développer des formations pour les professionnels – notamment autour de la fin de vie, LGBT (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres), gestion des conflits ;
 - privilégier une formation transversale des travailleurs sociaux avec un accent particulier sur la loi de 2002-2 et ses outils ;
- réfléchir sur le statut des travailleurs pairs.

Amélioration de la prise en compte des personnes en souffrance psychique

Juin 2015

Les membres du CCPA se sont réunis le 5 juin 2015 afin d'échanger, de réfléchir et de proposer les axes d'amélioration en termes de la prise en compte des personnes en souffrance psychique.

Cette réflexion a été alimentée et enrichie par l'intervention de Docteur Pascale ESTECAHANDY, la coordinatrice technique nationale du programme « Un chez soi d'abord ».

Le 5 juin 2015, je suis intervenue lors d'une séance plénière du CCPA sur le thème de la « souffrance psychique ». Celui-ci étant très vaste, j'avais proposé de me centrer sur les définitions, sur la description des dispositifs de prise en charge plus spécifiques aux personnes en situation de précarité et sur la présentation des premiers résultats du programme expérimental « Un chez soi d'abord ». En conclusion j'ai proposé des éléments de réflexion sur l'efficacité des dispositifs.

À cet exercice qui m'est demandé de témoigner de cet échange avec les membres du CCPA, je dirai trois choses. La première concerne la méthode de travail ; Je trouve particulièrement pertinent pour un groupe de demander un apport théorique puis de confronter collectivement les points de vue afin de produire un avis sur le sujet. La seconde concerne la richesse des débats qui ont eu lieu et qui ont permis de parler franchement d'un sujet parfois sensible ; Cela témoigne de la maturité de réflexion des membres mais aussi de la confiance qui règne dans le groupe. La troisième est plus personnelle et concerne l'accueil chaleureux que j'ai reçu et le plaisir de retrouver certains membres du CCPA que je connais par ailleurs. Bonne continuation donc pour la poursuite de ce travail important qui nous est particulièrement nécessaire à la construction de politiques publiques qui répondent à la réalité des besoins des personnes concernées.

Docteur Pascale ESTECAHANDY

Coordinatrice technique nationale
du programme « Un Chez-soi d'abord »
DIHAL

CONSTATS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CCPA SUR L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE EN TERMES D'ACCÈS AUX DROITS ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICAL PERSONNALISÉ

ACCÈS AUX DROITS

- Mettre en place un dispositif pour une domiciliation effective pour l'ensemble des personnes à la rue → systématiser l'accès à la domiciliation en même temps que l'accès aux soins ; développer les points de domiciliation et en informer les personnes qui en ont besoin ; mettre en place l'obligation pour les institutions de trouver un service de domiciliation ;
- Identifier réellement les PASS et créer des liens entre les PASS (Permanence d'accès aux soins de santé) et les PASS PSY (Permanence d'accès aux soins de santé psychiatrique) ;
- Développer un lieu de soutien et un service de traduction pour les personnes étrangères ne maîtrisant pas la langue française → ce lieu représenterait un espace d'aide et de soutien psychologique, ainsi qu'une aide dans les démarches administratives ;
- Améliorer l'accueil dans les structures d'accueil ou d'accompagnement en privilégiant les professionnels avec une formation adéquate ;
- Mettre en place un numéro vert pour faciliter l'information et l'accès aux droits ;
- Automatiser les droits pour simplifier les démarches ;
- Développer les structures adaptées permettant aux parents en souffrance psychique l'accueil de leurs enfants ;
- Permettre l'accès aux soins automatiquement avec l'ouverture des droits → ceci permettra de faciliter l'accès au logement avec un accompagnement médical adapté.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICAL PERSONNALISÉ

- Mettre en place une collaboration entre le secteur social et médical → généraliser les partenariats sociaux et médicaux ; assurer la continuité d'accompagnement ; améliorer la coordination des différents acteurs et assurer la cohérence des actions ;
- Pérenniser et développer l'expérience du programme « Un chez soi d'abord » ;
- Respecter les projets de vie de chacun ;
- Développer les actions du soutien auprès des personnes qui vivent dehors → développer les actions « d'aller vers » - mettre en place les maraudes pluridisciplinaires ;
- Développer le statut des travailleurs pairs afin de créer un lien plus facilement avec les professionnels ;
- Redonner la place à chacun → mettre en place les groupes de parole pour que chacun puisse s'exprimer ;
- Mettre en place les services ouverts 24h/24h pour les personnes en souffrance ;
- Développer des structures accueillant les personnes avec un animal, car la présence d'animaux peut être utile dans le parcours des soins ;
- Renforcer les équipes mobiles santé mentale et précarité dans les zones rurales ;
- Au sein des PASS, mettre en place un binôme composé d'un intervenant social et d'un professionnel de santé afin de mieux appréhender la notion du secret partagé ;
- Assurer aux CMP (Centre Médico-Psychologique) les moyens financiers et humains nécessaires pour accomplir leurs missions (notamment les visites à domicile) ;

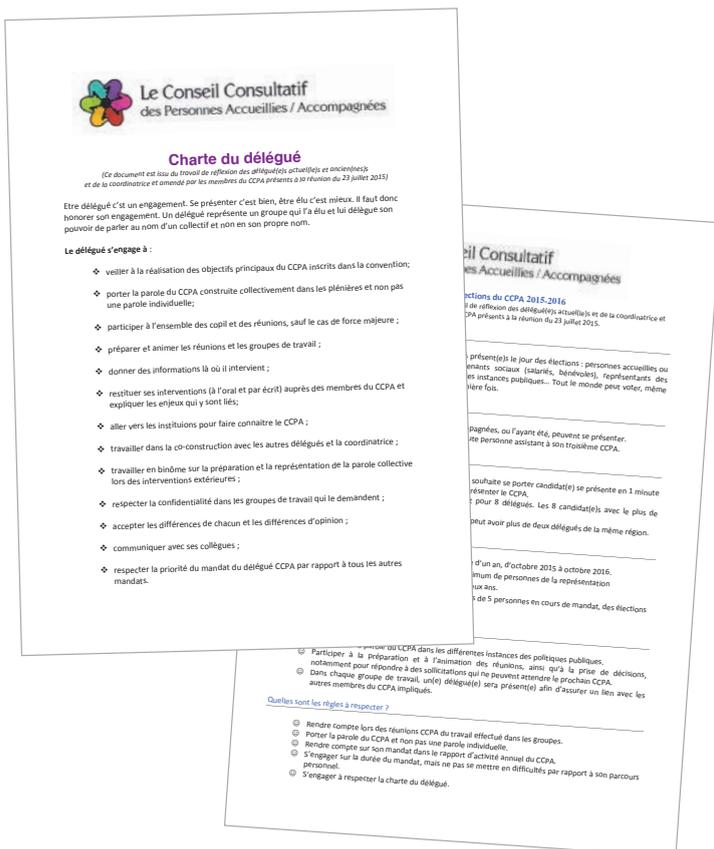
- Améliorer la collaboration et la coordination de tous les acteurs sociaux et médicaux pour éviter les ruptures de parcours et/ou de soins;
- Développer les dispositifs adaptés aux besoins des personnes en souffrance psychique, notamment les appartements thérapeutiques.

Mettre en place des services ouverts 24h/24h pour les personnes en souffrance

Gouvernance du CCPA

Juillet 2015

Les échanges menés dans les groupes de travail lors de la réunion plénière du 23 juillet et les propositions des membres du CCPA ont permis d'amender et de valider les règles des élections des délégués CCPA, ainsi que la Charte du délégué(e).



FORMATION

- Développer la formation des travailleurs sociaux en termes de la santé mentale directement dispensée par les professionnels du secteur médical et les personnes anciennement en souffrance psychique;
- Développer des formations auprès du personnel sanitaire sur la grande précarité, dispensées par les personnes directement concernées par les situations de pauvreté et de précarité.

PRÉVENTION

- Développer les actions de prévention à domicile → mettre en place les conventions avec les organismes HLM afin de prévenir les expulsions des personnes en souffrance psychique; lien direct entre les bailleurs sociaux et travailleurs sociaux;
- Éviter les remises à la rue des personnes sortant des soins psychiatriques afin d'éviter une rechute;
- Mettre en place les équipes pluridisciplinaires qui accompagneraient les personnes directement au domicile de la personne afin d'éviter la perte du logement.

La gouvernance participative, celle que nous pratiquons au CCPA, de premier abord peut sembler abstraite et secondaire. Or, c'est une démarche transversale qui impacte tous les volets de ce conseil consultatif et permet des améliorations très concrètes. Ainsi, au sein du CCPA, nous pouvons observer de façon continue plusieurs bénéfices, parmi lesquels:

- meilleure implication des membres qui se sentent «acteurs» au sein de leur instance, qui fait partie intégrante d'une reconstruction et d'un projet personnel, ce qui se traduit par une plus grande implication dans ce lieu de travail collectif, l'envie et le désir de connaître les résultats et évolution de travail effectué lors des plénières, une plus grande solidarité entre chacun, car c'est le collectif et la mixité du vécu et du savoir qui fait l'identité de notre instance;
- le développement de la force de proposition de chacun. Ainsi, aujourd'hui, les citoyens vivant la précarité proposent régulièrement des idées, que ce soit pour l'évolution des politiques publiques, des questions sur les difficultés réelles vécues ou des propositions concrètes et des solutions pour faire avancer les choses dans la lutte contre les exclusions sociales. L'épanouissement personnel de chacun s'en voit améliorer;
- indirectement, ce sont toutes les dimensions de la vie personnelle de chacun des membres qui en bénéficient!

*Carole,
déléguée 2015-2016*

Personnes en situation administrative précaire: avec ou sans papiers - quels besoins fondamentaux, droits, recours, espoirs?

Octobre 2015

Les membres du CCPA se sont réunis le 1^{er} octobre 2015 afin d'échanger, de réfléchir et de proposer les axes d'amélioration pour la prise en compte des personnes en situation administrative précaire.

Cette réflexion a été alimentée et enrichie par l'intervention de Marion LIGNAC, chargée de mission *Santé - Réfugiés migrants - Enfance famille* à la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

CONSTATS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CCPA SUR L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION ADMINISTRATIVE PRÉCAIRE

BESOINS ET DROITS FONDAMENTAUX DE TOUTE PERSONNE HUMAINE

- Nous avons besoin d'un toit décent et digne, d'être à l'abri et en sécurité
- Nous avons besoin d'avoir un accès aux soins et à la santé, ainsi qu'un droit à un bien-être psychique
- Nous avons besoin d'avoir l'accès à l'information, d'avoir le droit à la parole et à l'écoute
- Nous avons besoin d'un accompagnement social et d'une adresse administrative nécessaire à toutes les démarches
- Nous avons besoin de l'égalité des droits et d'un accès au droit commun
- Nous avons droit au respect, à la dignité, à la reconnaissance à part entière et à l'estime de soi
- Nous avons besoin de respecter notre hygiène et d'avoir les moyens nécessaires à le faire
- Nous avons besoin d'un espace personnel – même en hébergement collectif
- Nous avons besoin d'accès aux moyens de subsistance qui permettent de se nourrir, se vêtir
- Nous avons besoin de nous éduquer, d'avoir le droit à l'apprentissage, notamment de la langue et des coutumes du pays dans lequel nous vivons
- Nous avons besoin de travailler
- Nous avons besoin du sommeil même quand nous n'avons pas d'accès à l'hébergement
- Nous avons besoin d'être pris en compte
- Nous avons besoin d'être autonome
- Nous avons besoin de pouvoir aller et venir sur le territoire afin de maintenir les liens avec nos proches restés dans le pays d'origine

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR SATISFAIRE CES BESOINS ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

| DIFFICULTÉS | PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION |
|--|---|
| Mauvaise organisation et inégalité d'accès à l'information | <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure formation des agents de la CAF, CPAM, Préfecture afin d'harmoniser les pratiques • Accompagnement assuré par une seule personne – référent unique |
| Difficultés liées aux démarches administratives et conditions d'accueil dans les administrations (conditions d'accueil à la préfecture, traitement long des dossiers de la CAF et CPAM, demande de nombreuses pièces justificatives) | <ul style="list-style-type: none"> • Création et/ou développement des plateformes d'accueil « neutres » et des guichets uniques au sein des administrations afin de mieux renseigner et accompagner les personnes et simplifier le parcours administratif • Délai de traitement des dossiers fixé à maximum 6 mois |
| Titre de séjour sans autorisation de travail – même après de nombreuses années de présence sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de travail pour les personnes ayant obtenu une promesse d'embauche sans différence selon la situation administrative • Autorisation de travail délivrée avec une autorisation de circulation – un statut différent de celui du titre de séjour • Droit de travailler pour tous |
| Situation administrative qui ne permet pas d'avoir accès au droit commun – ex. récépissé | <ul style="list-style-type: none"> • Régularisation des personnes • Garantie d'un accompagnement efficace des personnes dans leur accès aux droits communs |

| | |
|--|---|
| Manque de ressources garantissant un minimum vital décent | <ul style="list-style-type: none"> • Garantir aux personnes qui arrivent sur le sol français de quoi se vêtir, se laver et se nourrir • Mise en place de l'AMS (Allocation mensuelle de subsistance) permettant de subvenir aux besoins élémentaires des personnes n'ayant pas d'accès aux droits commun |
| Pas de possibilité de domiciliation administrative nécessaire à toute démarche et l'ouverture des droits | <ul style="list-style-type: none"> • Créer plus de services de domiciliation |
| Des longs mois/années d'attente pour accéder à un hébergement/logement | <ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter les lois déjà existantes en matière de la politique de logement et d'hébergement – notamment celle sur la réquisition des bâtiments vides • Respect de l'inconditionnalité et de l'anonymat de l'accueil de jour et de nuit • Intégrer les représentants des personnes accueillies/accompagnées (p.ex. délégués CCPA/CCRPA) dans les commissions d'attribution des logements sociaux et les commissions SIAO |
| Conditions d'accueil indignes – bruit, promiscuité, règlement, hygiène, vétusté des locaux | <ul style="list-style-type: none"> • Création de différentes formes et modes d'hébergement et d'accueil afin de s'adapter aux besoins exprimés par les personnes (dormir dedans et être en sécurité dehors) |
| Refus de soins par les médecins n'acceptant pas l'AME | <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de l'AME et la mise en place de la CMU pour tous avec le délai d'attente passé de trois mois aux trois jours |
| Sentiment de non-sécurité, peur, violence psychologique, fatigue dues aux contrôles au faciès | <ul style="list-style-type: none"> • Création des lieux de parole afin d'assurer un soutien psychologique • Création des lieux d'échange afin de partager les expériences et le vécu des uns et des autres |
| Impuissance vis-à-vis du non-respect des droits des personnes par peur de représailles | <ul style="list-style-type: none"> • Création des points d'information avec les services interprétariat nécessaires • Création des maraudes du « défenseur des droits » permettant d'aller au devant des interrogations des personnes en situation irrégulière |
| Non-reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers | <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure coordination entre les services sociaux et les services de l'emploi afin de faciliter les remises à niveau, les formations et/ou reconnaissance/équivalence des diplômes et des compétences |
| Barrière de la langue dans l'accès à l'information et connaissance des droits | <ul style="list-style-type: none"> • Garantie d'accès aux services des traducteurs, développement des interprétariats dans les administrations et les lieux d'accueil et d'hébergement afin de garantir l'accès à l'information • Garantir l'accès aux formations de français • Traduction de toutes les informations importantes et nécessaires pour les démarches dans plusieurs langues étrangères • Création des différents outils – affiches, plaquettes, guides avec les contacts utiles – traduis dans plusieurs langues étrangères et disponibles dans les lieux d'accueil et d'hébergement |

Quand on voit ce parcours de combattant pour tout ce qui touche à l'administratif d'un citoyen lambda, alors quelles complications dès qu'on parle des situations administratives précaires? Je pense qu'il nous faut trouver de réelles améliorations qui bénéficieraient à tous, sur tout le territoire et sans distinction. Précaire ou pas, un lieu facile à trouver où on est sûr d'être reçu où les démarches sont bien expliquées en amont de façon à gagner de temps. Je pense que beaucoup de CCRPA, ainsi que le CCPA se sont déjà emparé des questions liées à la situation des personnes en situation administrative précaire. Nous devrions remonter tous ses travaux afin de nous inspirer les uns des autres. >>>

*Aldo,
délégué 2013-2015*

Familles monoparentales en situation de précarité

Décembre 2015

Les membres du CCPA se sont réunis le 3 décembre 2015 afin d'échanger, de réfléchir et de proposer les axes d'amélioration de l'accompagnement proposé aux familles monoparentales en situation de précarité. Nous assistons depuis quelques années à une aggravation de la pauvreté des familles monoparentales et des enfants. Ce fait a été notamment mis en lumière dans le dernier rapport sur la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale par l'inspecteur des affaires sociales François CHÉRÈQUE.

CONSTATS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CCPA SUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ AUX FAMILLES MONOPARENTALES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS VÉCUES PAR LES FAMILLES MONOPARENTALES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ SUR LE PLAN :

A. LÉGAL

- Difficultés liées à la perte d'hébergement/logement qui bien souvent conduit à la perte des droits de l'un des deux parents, c'est alors difficile pour le parent sans logement de faire valoir ses droits parentaux ;
- En cas de séparation, trop de responsabilités pour le seul parent restant, la pension alimentaire ne suffit pas, ou quand elle n'est pas versée, il est difficile de l'obtenir ;
- Lenteur de la justice en cas de séparation ;
- Exercice des droits parentaux est mis à mal quand on se retrouve en situation de pauvreté ;
- Quelle place pour l'enfant et sa parole dans le cas où l'un des parents ne respecte pas le droit de visite ?
- Difficultés rencontrées avec les travailleurs sociaux qui sont parfois trop intrusifs, trop rigides, et qui ont un modèle éducatif trop figé ;
- L'accompagnement n'intervient que lorsque les services sociaux déclarent les parents « inaptes ». Il n'y a pas d'action préventive et les services sociaux déclarent « l'inaptitude des parents » de façon arbitraire, dès la précarité ou la pauvreté matérielle. La condition économique des personnes n'est pas une inaptitude ;
- Manque de visibilité sur les aides disponibles → il faut toujours quémander pour obtenir des aides financières et les aides ne sont pas les mêmes selon les régions ;
- Versement des prestations familiales à un seul parent (souvent la mère).

L'exercice des droits parentaux est mis à mal quand on se retrouve en situation de pauvreté

B. MATÉRIEL

- Manque de structures et d'informations sur l'accompagnement possible ;
- Manque d'établissements accessibles pour la garde des enfants (crèches, centres de loisirs, nounous...);
- Accès à l'emploi difficile faute de mode de garde d'enfant adapté (coût exorbitant, discrimination à l'embauche, difficultés de concilier le rôle du parent avec le rôle du salarié) ;
- Difficultés de pouvoir se consacrer entièrement à l'éducation des enfants faute des moyens financiers suffisants ;
- Manque de transports adaptés ;
- Suspicion des travailleurs sociaux sur la capacité d'exercer leur rôle de parent quand ils se retrouvent dans une situation de précarité ;
- Difficulté d'allier les démarches administratives nécessaires, le travail et les enfants quand on est seul.

C. SANTÉ

Difficultés d'accès aux soins et aux droits avec les délais de traitement ou de réponse administratifs (couverture sociale, RSA...) trop longs :

- Pas de solution de garde pour un parent malade ;
- Risque de perturbation de l'enfant à cause des conditions de vie précaires ;
- Problème financier → pouvoir payer les frais des traitements non pris en charge par la sécurité sociale ;
- Les problématiques à risques: le jugement de la société, ainsi que des travailleurs sociaux portés sur les parents en situation d'addiction → double stigmatisation.

D. HÉBERGEMENT

- Manque d'espace adapté à l'accueil de l'enfant : où recevoir ses enfants ? Absence de logement/logement insalubre/absence d'hébergement ;
- Manque de places d'hébergement réservées aux familles ; places proposées non adaptées aux besoins des familles et des enfants (ex. hébergement à l'hôtel) ;
- Manque de logements à loyer modéré, notamment pour les familles nombreuses ;
- Conditions d'accueil dans les centres d'hébergement non adaptées à l'accueil des familles et des enfants (insalubrité, promiscuité) ;

- Protection des enfants qui concerne uniquement les enfants de moins de trois ans → quels droits des enfants entre 4 et 18 ans? quelle solution d'hébergement et d'accompagnement?
- Manque du matériel nécessaire pour les enfants dans les structures d'hébergement (ex. chauffe biberon).

Faire de la prévention une priorité afin d'éviter les placements.

LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ SUR LE PLAN :

A. LÉGAL / LIEN AVEC LES INSTITUTIONS

- Créer des conseils consultatifs des jeunes et adolescents (sur le modèle des Conseil Municipaux de la Jeunesse);
- Créer/développer au sein des services de l'ASE un poste de médiateur familial;
- Réformer le système de la santé et du social → faire de la prévention une priorité afin d'éviter les placements; mettre en place une information efficace des parents sur les aides existantes;
- Ne pas placer les enfants pour des motifs de précarité;
- Accompagner pour favoriser l'accès aux droits et aux soins (PMI, psychologue...);
- Mettre fin à la sectorisation qui rend difficile l'accompagnement des familles;
- Créer un nouveau poste au sein de l'Éducation Nationale dont la mission serait de repérer les difficultés chez l'enfant (ou élargir la fonction de conseiller principal d'éducation);
- Prendre le temps d'analyser la situation de la famille en faveur du bien-être de l'enfant;
- Privilégier un représentant légal par les liens du sang avant de chercher un représentant étatique (la tutelle par exemple);
- Combattre les discriminations à l'embauche («Est-ce que vous avez des enfants?»);
- Créer un guide sur l'accès aux droits pour les familles monoparentales.

B. MATÉRIEL / SOUTIEN

- Rendre possible la consultation d'un psychologue à l'arrivée en structure d'accueil;
- Soutenir le parent dans le dialogue avec l'enfant (médiation), notamment en cas de désaccord entre les deux parents;
- Mettre en place un accompagnement spécifique auprès des pères en souffrance qui plient et laissent tomber par peur de perturber l'enfant;

- Faire connaître les droits pour que les parents puissent les faire valoir (ex: allocation mère isolée en cas d'incarcération);
- Favoriser le droit aux loisirs et les rendre efficace (ex. gratuité des centres de loisirs aux enfants dont les parents perçoivent le RSA);
- Accompagner les parents dans la scolarisation de l'enfant, orienter vers...;
- Améliorer, favoriser l'hébergement immédiat suite à une rupture conjugale;
- Capitaliser les expérimentations, s'appuyer sur les expériences d'académies et des régions (ex. Elargir le projet «Papa/Enfant» (Projet à Lille/Roubaix, financée par la Fondation de France, pour permettre une relation parent/enfant);
- Développer des lieux de rencontre en prison pour recevoir les enfants.

Améliorer, favoriser l'hébergement immédiat suite à une rupture conjugale.

C. MODE DE GARDE DES ENFANTS

- Augmenter les places dans les structures accueillant des enfants pour les situations urgentes (violences familiales...);
- Augmenter les places en crèches ou garderie, ouvertes aux parents aux faibles ressources (avec un taux adapté);
- Créer des garderies dans les structures d'hébergement (type CHR);
- Créer des associations intergénérationnelles, de type Système d'Échange Local où des personnes isolées ou âgées pourraient participer à des gardes d'enfants;
- Aider et favoriser la question des gardes d'enfant pour une amélioration de l'insertion professionnelle;
- Favoriser la création de lieux intergénérationnels où les mères et le public solidaire (type troc-shop) pourraient ensemble faire des propositions de structures d'accueil de garde d'enfants et s'entraider dans la garde d'enfants.

D. HÉBERGEMENT / RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS

- Prévoir les Éducateurs de Jeunes Enfants dans les centres d'hébergements accueillant des familles;
- Étudier la question des expulsions locatives pour les familles monoparentales;
- Développer des lieux d'accueil adaptés aux familles et aux enfants.

2 Participation aux groupes de travail et représentations dans les instances

Mon coup de cœur de cette année est triple.

L'Anesm, qui nous a inclus dans un groupe unique, donc partage en direct d'une participation collective, plus riche, dynamique, qui donne tout son sens à « la parole de l'un vaut la parole de l'autre ».

Ensuite le diagnostique 360° qui apporte un vrai plus au SIAO dans sa pratique.

Pour conclure, Main de justice – sortants de prison qui en deux ans en partant d'un point zéro, on a signé à ce jour une cinquantaine de conventions départementales.

Je mets en avant ces trois exemples, pour montrer que le CCPA a sa place partout, dans les décisions qui touche aux politiques publiques, et qu'il doit garder cette place et continuer à défendre toutes les formes de précarité, non pas pour pleurer sur le sort des précaires, mais pour ne rien cacher, et mettre en vue ce que beaucoup préfèrent cacher.

Le CCPA est là pour honorer cette mission et je suis fier d'en faire partie. >>

Aldo,
délégué 2013-2015

Comités de pilotage des diagnostics 360°

Organisé par la DGCS depuis 2013. Le CCPA est représenté par Aldo, délégué 2013-2015

Les diagnostics territoriaux à 360° constituent une mesure du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, portée par les associations pendant la conférence Pauvreté en 2012. L'enjeu de ces diagnostics territoriaux partagés dits « à 360° » est de disposer, sur chaque territoire, d'une vision globale des problématiques des personnes – de la rue (sans-abrisme) aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement – mise en perspective avec l'offre existante afin que ces personnes bénéficient d'un accès plus rapide à un logement digne et adapté.

Les travaux poursuivis en 2015 concernaient le déploiement des diagnostics territoriaux du mal logement au sans abrisisme engagés sur l'ensemble du territoire national, en s'appuyant sur les enseignements, méthodes et outils construits avec 13 départements pilotes au cours du premier semestre 2014.

Ce que je peux mettre en avant, pour les départements qui ont vraiment travaillé les diagnostics 360°, c'est que ce travail apporte un énorme plus au SIAO dans son fonctionnement et la lisibilité de certains chiffres et décisions prises. Nous savons tous que certaines réunions ne servent pas à grande chose, mais les Diagnostics 360° apportent une lecture indispensable à tout ce qui touche aux phénomènes du sans abrisisme et du mal logement. >>

Aldo,
délégué 2013-2015

Groupe de travail relatif aux modalités de partenariats entre les SIAO et les acteurs de la justice

Organisé par la Dihal. Le CCPA est représenté par Aldo, délégué 2013-2015

Ce groupe de travail a été mis en place en décembre 2014. Il vise à produire une instruction aux services qui sera accompagnée de documents d'appui, pour encourager les SIAO et les acteurs de la Justice à nouer des partenariats et les appuyer dans cette démarche, afin de faciliter l'accès au droit commun des personnes sortant de prison ou placées sous main de justice, prévenir les risques de ruptures dans l'accompagnement et favoriser la fluidité des parcours vers le logement pérenne.

Je suis dans cette instance depuis décembre 2014, la première fois j'en suis sortie avec une migraine terrible ne sachant pas si je reviendrai. J'y suis retourné, et grâce au soutien de Sami CHAYATA, qui animait ces réunions, j'ai pu m'y investir et contribuer de manière constructive. Pour ce qui est de 2015, on peut souligner les partenariats entre les SIAO et les SPIP avec de nombreuses conventions signées et une bonne orientation des personnes sortant de prison qui se voyaient proposées un hébergement à la fin de leur incarcération. >>

Aldo,
délégué 2013-2015

Comité de pilotage Plan de réduction des nuitées hôtelières

Lancé par Madame la Ministre Sylvia Pinel et organisé par la Dihal depuis 2015. Le CCPA a été représenté par Aldo, délégué 2013-2015 et Dominique, délégué 2014-2016

Ce comité de pilotage a été mis en place afin d'assurer un suivi fin et régulier du plan d'action triennal de réduction des nuitées hôtelières engagé par la circulaire interministérielle du 20 février 2015. Ce plan triennal vise à atteindre deux objectifs : infléchir la courbe d'augmentation des nuitées hôtelières et la stabiliser et améliorer l'accompagnement et la situation des personnes hébergées à l'hôtel.

Le recours à l'hôtel a en effet fortement augmenté, pour devenir la réponse principale pour accueillir les personnes sans-abri en urgence, malgré le consensus des acteurs sur son inadaptation et ses conséquences délétères sur les familles. Comme en informe la FNARS sur son site, en 2014, ce sont plus de 35 000 nuitées qui ont été mobilisées sur l'ensemble du territoire national, pour un budget de 209 mln, contre 20 800 en 2012.

Le CCPA et les CCRPA ont alerté à plusieurs reprises sur la pratique de mise à l'abri des familles, parfois nombreuses, qui vivent une nuit, une semaine, voir des mois ou des années dans une chambre d'hôtel. Quand nous avons appris l'invitation du Ministère du Logement à participer à ce comité de pilotage, nous n'avons pas hésité une seule seconde. Nous pouvons constater déjà les premiers résultats positifs de ce Plan: mise à disposition via les préfets des locaux non habités depuis des années ou recherche des solutions nouvelles et plus adaptées, notamment pour la région parisienne où le phénomène est le plus important avec achat et réhabilitation des hôtels. >>

*Aldo,
délégué 2013-2015*

Comité de sélection des projets innovants 2015, piloté par la Dihal

Le CCPA a été représenté par Alain, délégué 2014-2016

Dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la DIHAL, conjointement avec la DHUP et la DGCS, a lancé le troisième Appel à projets: Innovation sociale pour l'hébergement et l'accès au logement. Doté d'un budget de 1,5 millions d'euros (avec une attribution de 150 000 euros maximum par projet), il permet de soutenir des nouveaux projets proposés par des associations et des professionnels du logement, pour mieux accompagner les personnes vulnérables.

L'objectif de ce comité est de sélectionner les actions concernant les axes suivants: les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes sous mains de justice ou en sortie de mesure judiciaire, les personnes en situation de souffrance de trouble de la santé mentale, des réponses nouvelles pour prévenir les expulsions locatives (permanences fixes ou mobiles d'accompagnement et de suivi juridique, modalités d'interventions dans le parc privé), soutien de mise en place de dispositifs de pair aidance.

Le CCPA a été associé à ce travail pour la deuxième année consécutive.

J'ai rappelé l'importance de nous intégrer à l'élaboration des projets et de ne pas nous utiliser comme prétexte à la participation: nous seuls connaissons réellement nos besoins et nous refusons d'être «pliés» dans des cases qui ne nous correspondent pas. Quel que soit le «public visé» par le projet, notre accompagnement doit être global et faire appel à nos propres ressources, nos compétences. >>

*Alain,
délégué CCPA 2014-2016*

Travaux de l'ANESM sur le thème : repérage et accompagnement des situations de ruptures dans les parcours personnalisés des publics accueillis en centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Le CCPA a été représenté par Brigitte, déléguée 2014-2015, Aldo et Thierry, délégués 2013-2015

L'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm), dans le cadre de sa mission d'élaborer et/ou de valider des recommandations de bonnes pratiques professionnelles afin d'éclairer et de guider l'action des professionnels ; a réuni des professionnels et des personnes accueillies dans le but d'élaborer des recommandations en matière de repérage et d'accompagnement des situations de rupture dans les parcours personnalisés des publics accueillis en CHRS.

Nous avons apprécié de faire partie d'un groupe de 19 personnes en moyenne sur 5 journées de travaux. Ce groupe, composé des professionnels du médical, des directeurs de structure d'hébergement, des travailleurs sociaux, des personnes accueillies, a travaillé sur le thème de la souffrance physique, psychologique et les addictions dans les CHRS.

Ce fut pour nous une révélation d'entendre parler en toute bonne foi des professionnels expliquer des situations ou des comportements d'un regard uniquement professionnel. Je m'explique, ce qu'ils disaient était bien, mais uniquement avec un point de vue de traitement médical, comme si nous étions un objet des soins et non pas des humains. Alors quand j'ai pris la parole pour expliquer mon parcours lié à mes addictions, mes accidents, ce mélange, et que j'accepte ou refuse les soins, c'est moi qui suis au cœur de mon vécu, cela a déclenché en retour des vraies questions, car on avait senti que j'étais sincère et que je ne cachais rien. Comme les témoignages d'autres collègues du CCPA qui ont ému les participants par leur sincérité, ce qui a libéré la parole du groupe et a permis d'ouvrir un dialogue avec des personnes concernées par ce thème et qui ont eu le courage d'en parler.

J'ai aussi rappelé la pratique inacceptable de remise à la rue journalière, situation pas assez connue alors qu'elle impacte de manière forte l'accompagnement des personnes en matière de soins.

Pour conclure, grand plaisir personnel, en espérant que cette expérience va se renouveler.

Thierry,
délégué 2013-2015

Les travaux de l'Anesm avec les membres du CCPA et des CCRPA

ont été initiés dès l'année 2011 avec la contribution des personnes accueillies lors de réunions du CCPA dédiées aux sujets traités dans les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles («Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du CASF» et «Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique»). Une première participation des personnes accueillies aux groupes de travail de l'Anesm avait été recherchée mais les modes d'animation n'avaient pas favorisé la parole des personnes dans ce groupe.

En 2013, une Recommandation de bonnes pratiques professionnelles portant sur les ruptures des parcours a engagé l'Anesm à construire ses groupes de travail en s'inspirant des groupes de recherche d'ATD Quart Monde avec parallèlement des groupes constitués de professionnels et des groupes de personnes accueillies. Des temps de regroupement partiel ont été mis en place pour synthétiser les éléments recueillis de part et d'autres. Ces contributions parallèles ont identifié des différences d'approches et l'exercice de synthèse a été réalisé par l'équipe projet de l'Anesm en cherchant à tirer bénéfices de l'ensemble des interventions. Cependant, la mise en débat des différentes idées n'était pas complètement aboutie.

Enfin en 2014, pour l'élaboration d'une Recommandation de bonnes pratiques professionnelles portant sur la santé des personnes accueillies en CHRS, l'Anesm a fait le choix d'intégrer dans ses groupes de travail 1/3 de personnes accueillies aux côtés de professionnels de la santé, du social et d'experts du sujet. La mobilisation des personnes accueillies a été facilitée par la qualité des échanges qui avaient eu lieu lors des travaux précédents ainsi que par la prise en charge financière des frais de repas, de transports et d'hébergement éventuel. L'intervention de chacun des participants s'est enrichie par l'implication de tous dans les débats. La parole partagée renvoyant pour les uns à des pratiques professionnelles pour les autres à des vécus. L'objet de la rencontre portant sur la santé, les échanges ont évoqué des sujets tels que le secret médical, les informations transmises sous le sceau du secret professionnel, les choix des personnes à se soigner, à dévoiler ses modes de vie, à choisir le lieu de sa fin de vie, etc.

Ces échanges ont permis d'emmener le groupe directement à l'essentiel, de partager les initiatives nationales, de recentrer des modalités d'intervention sur les priorités des personnes concernées. Les travaux au long cours réalisés au sein des commissions des CCPA et CCRPA permettent aux personnes participantes d'apporter une parole représentative, argumentée et constructive. La mixité choisie dans ces groupes a été porteuse de débat sur des sujets cruciaux de l'accompagnement.

Odile MANSARD

Responsable de projet Secteur Inclusion sociale
à l'Anesm jusqu'à février 2016

Élaboration de la boîte à outil de la participation

Groupe de travail organisé par la DGCS avec l'appui de l'ANSA, le 5 novembre 2015. Le CCPA a été représenté lors de la première réunion par Alain, délégué 2014-2016 et Philippe, délégué 2015-2016

Dans le cadre des actions engagées par le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la DGCS, avec l'appui de l'ANSA a lancé une réflexion afin d'élaborer une boîte à outil de la participation.

Le CCPA n'a participé qu'à la première réunion. Le but de cette première rencontre était la réalisation d'outils pour promouvoir la participation auprès des professionnels et bénévoles de l'intervention sociale des services déconcentrés de l'État, des services territoriaux et des associations, conformément au Plan pluriannuel et aux états généraux du travail social.

« À l'exception de Raoul, on doit noter que sans l'insistance du CCPA, aucune personne représentant les personnes accueillies et accompagnées n'était invitée à participer à la création de ces outils, ce qui est incompréhensible et contraire au Plan et aux états généraux. Nous devons donc rester extrêmement vigilants et actifs: «le pied est dans la porte».

Alain,
délégué 2014-2016

Les travaux réalisés au sein des commissions des **CCPA** et **CCRPA** permettent aux personnes participantes d'apporter **une parole représentative, argumentée et constructive.**

Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées - HCLPD

Depuis novembre 2013 le CCPA est représenté par Francis, délégué 2012-2014 et Khalid, délégué 2013-2015

Le Haut Comité a pour mission de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République et au Premier Ministre. Le Haut Comité émet également des avis, soit à la demande du Gouvernement, soit de sa propre initiative, sur tout projet de loi ou proposition de loi qui concerne le logement des personnes défavorisées.

Suite à la parution en date du 2 février 2014 au Journal Officiel du Décret de nomination des membres du HCLPD, dont font partie deux représentants du CCPA : Khalid ALAOUI et Francis BERTHON. Depuis sa création en décembre 1992, c'est la première fois que le Haut Comité pour le Logement des Personnes défavorisées accueille deux personnes en situation de précarité, membres du CCPA.

Le Haut Comité Pour le Logement des Personnes Défavorisées (HCLPD) a émis pour la période écoulée plusieurs avis sur des sujets en rapport avec l'accès au logement. Son 18^{ème} rapport remis au président de la République porte sur «la mobilisation du parc privé pour créer une offre sociale».

Le Comité de suivi DALO, composé en partie des membres HCLPD, et présidé par la présidente du Haut Comité, a rendu publique les rapports suivants:

- appliquer le droit au logement opposable aux personnes menacées d'expulsion
- l'offre de logement à destination des ménages reconnus au titre du DALO
- le droit à l'hébergement opposable - Daho - en péril

Et un Bilan du Dalo pour la période 2008-2014 remis directement à la Ministre du Logement Madame Pinel.

Khalid,
délégué 2013-2015

Comité national de l'organisation sanitaire et sociale, section sociale - CNOSS

Depuis 2015, le CCPA est représenté par Marie, déléguée 2014-2016.

Le CNOSS est une instance consultative pour l'organisation sanitaire et sociale en France, chargée de rendre des avis sur les schémas d'organisation du secteur social et sanitaire. La section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) est une des deux sections du Comité national. Son rôle consiste à évaluer les besoins sociaux et médico-sociaux et à analyser leur évolution, ainsi qu'à proposer des priorités pour l'action sociale et médico-sociale. La composition de la section sociale prévoit notamment la participation des représentants de groupement d'usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux. C'est dans ce cadre que le CNOSS a fait appel au CCPA afin de l'associer à ses travaux.

« Nommée dans ce conseil pour représenter le CCPA, j'ai d'abord été très impressionnée par la qualité des travaux menés par les membres de ce conseil. Sans tarder, ce premier jour où j'ai été accompagnée par Katarzyna, je me suis mise dans le bain. J'ai compris que c'était le haut du panier et qu'il me fallait être à la hauteur. Pour cela, j'ai appliqué la méthode d'écoute suivante: prendre des notes pour comprendre le travail à faire avant de parler ou de me prononcer pour voter. En effet, les séances de la section sociale du CNOSS ont pour but de donner les avis par vote, des organisations présentent les projets des décrets soumis à la séance de la section sociale. Le vote se fait à main levée. Le président du CNOSS, après le vote à main levée, compte les voix qui sont pour, les voix qui sont contres, les voix qui s'abstiennent. D'après le nombre de voix, le projet de décret peut être adopté, rejeté, ou à revoir la prochaine fois. C'est un travail très sérieux qui se fait dans le cadre de la rencontre. »

Marie,
déléguée 2014-2016

3 Participation aux colloques/ journées d'étude

« Le CCPA m'a beaucoup apporté en termes de connaissance du tissu social en France et en Europe. Ces connaissances m'ont donné une confiance en moi et m'ont permis d'être capable de représenter les personnes vivant dans la précarité en France et partout ailleurs. J'ai compris, à travers mon voyage en Belgique, au sein de la communauté européenne, lors des jours dédiés à parler et à travailler du problème des personnes vivants dans la précarité, que ce problème est universel. »

Par ailleurs, le CCPA m'a ouvert les portes pour rencontrer et travailler avec les personnalités de ce grand pays: la France. Une chose inimaginable pour une immigrée qu'on appelle la Reine de la Précarité à Paris. Inimaginable aussi au vue de mon engagement, de mon parcours, de mon environnement précaire. »

Marie,
déléguée 2014-2016

La précarité
est un problème
universel.

Premières rencontres Monalisa,

Le 21 janvier 2015. Le CCPA a été représenté par Catherine, déléguée 2014-2015 et Marie, déléguée 2014-2016

Monalisa, association de Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées a organisé ses 1^{ères} rencontres le 27 janvier 2015. Tout au long de la journée, les questions de la pauvreté et de l'inclusion sociale, de la prévention de la perte d'autonomie, de l'engagement citoyen et de l'intervention publique, ont été abordées avec toujours en fil rouge la lutte contre l'isolement. Les représentants du CCPA ont été associés à la préparation de cette journée et sont intervenus dans les deux tables rondes intitulées respectivement : « L'isolement social, une nouvelle pauvreté ? » et « Engagements citoyens et intervention publique : une nécessaire complémentarité ».

Aidez-nous à émerger parce que nous avons le potentiel.

Cette première table ronde avait pour objectif de démontrer que la pauvreté n'est pas que monétaire et que l'isolement, qui consiste en une rupture des liens sociaux, provoque plus de mal dans la vie d'un être humain que le manque d'argent.

Les rapports humains des personnes isolées entre elles apportent un grand réconfort pour ces personnes qui parfois arrivent à se reconstituer une famille dans les milieux où elles se trouvent. Aujourd'hui les réseaux sociaux sont les bienvenus pour éviter l'isolement et la rupture des liens familiaux. Cependant, nous constatons que l'utilisation des réseaux sociaux n'est pas encore une méthode totalement fiable pour des personnes d'un certain âge.

Nous avons également évoqué le manque d'application des lois, tel que la loi de 2002 qui parle des CVS dans les centres d'hébergement. Comme je l'ai dit lors de la deuxième table ronde: la conclusion est simple: « Donnez-nous la main. Aidez-nous à émerger parce que nous avons le potentiel. Nous avons une matière grise et aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes sur le terrain. »

Marie,
déléguée 2014-2016

Nuit solidaire

Organisée par le Collectif des Associations Unies le 12 février à Paris. Le CCPA a été représenté par Catherine, déléguée 2014-2015, Marie, déléguée 2014-2016 et Khalid, délégué 2013-2015

Le 12 février 2015 le Collectif des Associations Unies a organisé une nuit solidaire pour le logement avec un seul mot d'ordre : Combattons l'exclusion, agissons ! Le CCPA a décidé de contribuer à cette manifestation citoyenne afin de représenter activement les personnes en situation de précarité et du mal-logement.

Le mot d'ordre du CCPA lancé cette nuit-là était: « UN TOIT »!

Les oiseaux du ciel ont des nids! Par conséquent les êtres humains que nous sommes: personnes sans domicile fixe, à la rue, mal logés, avons besoin d'un « TOIT », si petit soit-il. Car, un petit chez soi vaut mieux qu'un grand chez les autres.

Cette nuit-là je n'ai pas manqué de courage pour aller sur scène et présenter les problèmes que vivent les personnes sans domicile fixe, ainsi que les atouts cachés de ces personnes dont je fais partie. Le statut de SDF leur faisant perdre leurs droits, ils sont traités comme des sous-hommes, des idiots, des enfants qui n'ont rien dans la tête. Après quoi font suite des violences physiques, morales, matérielles et financières. Alors qu'ils n'ont besoin que d'être accompagnés, encadrés et aidés pour sortir de l'impasse.

Les personnes accueillies/accompagnées sont très reconnaissantes envers le préfet Alain Régnier qui a créé le CCPA, puis les CCRPA. Ce grand chantier que Monsieur Sylvain MATHIEU, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, a pris à bras le corps dès son arrivée pour donner la parole aux personnes en situation de pauvreté.

Voilà pourquoi le CCPA et les CCRPA étaient le 12 février sur la place de la république.

Marie,
déléguée 2014-2016

Soupe solidaire

Un évènement organisé par les associations lilloises le 12 février 2015 en soutien à la Nuit solidaire à Paris. Le CCPA avec le CCRPA NPDC ont été associés à cet évènement.

Un peu de chaleur dans un froid glacial – des associations lilloises offraient une soupe, des crêpes, du café aux plus démunis. Une opération lancée en soutien à la Nuit solidaire pour le logement prévue le soir même à Paris. Dans la capitale, comme à Lille, le mot d'ordre reste le même: «anticiper et organiser la fin de la période hivernale à travers des solutions pérennes de réinsertion». Que tout le monde soit considéré comme citoyen.

Ce midi, à défaut d'avoir le reste, tous se sentaient bien citoyens.

«Cela fait du bien pour les gens comme moi qui sont dehors» disait une personne sans domicile une soupe chaude dans les mains. >>

Dominique,
délégué 2014-2016

Colloque *Et si on commençait par un logement?*

Organisé par La Fondation Abbé Pierre le 10 mars 2015. Le CCPA a été représenté par Alain et Dominique, délégués 2014-2016

Chaque année, la Fondation Abbé Pierre organise un colloque afin de partager des réflexions autour du thème de mal-logement. En 2015, la journée organisée le 10 mars a été intitulée «*Et si on commençait par le logement?*» Les représentants du CCPA ont été invités à participer à la table-ronde sur le thème «*Le logement: les clefs de la réussite*».

Une réelle volonté de la Fondation Abbé Pierre de promouvoir tant l'accès direct au logement comme le point de départ de la réinsertion, que la prise en compte réelle des besoins des personnes exprimés par elles-mêmes.

Une crainte exprimée: certains acteurs de la réinsertion semblaient avoir le même recul pour l'accès à l'emploi que pour l'accès au logement. J'ai rappelé que le droit au travail est un droit constitutionnel et que personne n'a l'autorité de nous l'enlever ou d'en réduire l'accès. >>

Alain,
délégué 2014-2016

Journée *Gouvernance associative: Du management à l'innovation démocratique?*

Organisée par FONDA/Mouvement associatif le 14 avril 2015. Le CCPA a été représenté par Aldo, délégué 2013-2015 et Brigitte, déléguée 2014-2015.

Le 14 avril 2015, le Mouvement associatif a organisé une journée sur le thème de la Gouvernance. Les responsables de cette journée ont sollicité notre participation en ces termes (extrait de mail d'invitation): «Cette journée fait suite à une étude que le Mouvement associatif a menée et à laquelle le CCPA a contribué il y a deux ans. C'est à cette occasion que nous avons fait connaissance avec votre structure dont le mode de fonctionnement nous avait beaucoup impressionné». Les représentants du CCPA sont intervenus lors de la deuxième table ronde intitulée «*Tous militants/tous engagés?*».

Une des questions posée était: Serait-il possible d'inclure les bénéficiaires d'hébergement social dans les décisions de la gouvernance sans les instrumentaliser?

Je leur ai répondu que nous n'étions pas des bénéficiaires mais des citoyens à part entière. Qu'avant d'être dans cette situation nous avons une vie sociale et que personne n'est à l'abri d'un accident de parcours – même pas eux. Que nullement nous ne sommes manipulables et nous savons très bien ce qui est bien pour nous car la vie a fait de nous des experts du vécu. Qu'il serait nécessaire systématiquement de nous inclure à la gouvernance des structures avec une mise en place d'une chartre de confidentialité. >>

Brigitte,
déléguée 2014-2015

Les Rencontres Nationales du Partage

Organisées par la Société de Saint Vincent de Paul (SSVP) le 15-16-17 mai 2015. Le CCPA a été représenté par Alain, Dominique et Marie, délégué(s) 2014-2016.

La SSVP a initié depuis quelques années un événement national autour du thème du partage, lors duquel, pour la première fois, la personne aidée était actrice du débat. Cet événement inédit a réuni près de 2 000 personnes lors de trois jours d'échanges et de réflexion pour réinventer ensemble la solidarité. Le CCPA a été sollicité à contribuer à cet événement et ses représentants sont intervenus lors des trois ateliers :

Le partage transforme notre manière d'être.

Alain

Ensemble, partager la parole, partager la foi.

Dominique

Une relation partagée pour sortir de l'isolement.

Marie

Le but de cette rencontre était de démontrer que toutes personnes, quel que soit son handicap, sa misère, sa richesse est une personne à part entière. Nous avons donc cassé les murs qui nous séparaient pour construire des ponts entre nous.

Nous avons besoin d'être aimé et d'aimer. Pour cela, les liens familiaux sont très importants, sans négliger les liens sociaux qu'on peut avoir. Mais pour garder ces liens, nous avons besoin de nous rappeler que personne n'est parfait et faire des efforts pour s'accepter et se pardonner mutuellement pour pouvoir préserver ces liens familiaux, maritiaux, amicaux etc.

Le vivre ensemble étant un mot d'ordre pour l'humanité. >>

Marie,
déléguée 2014-2016

Des scénettes très réalistes et très poignantes, des ateliers très productifs, un accueil convivial et chaleureux, une certitude de notre part que qui nous soyons, nous pouvons collaborer ensemble et travailler les uns avec les autres. Également beaucoup de rencontres avec toutes sortes de populations et vraiment des discussions ouvertes et très intéressantes. Bonne approche de tous les participants à l'égard du CCPA et des avancées que tous ensemble nous faisons. Remerciements à tout le monde pour ces journées du partage, et en particulier à Jérôme et sœur Élisabeth qui nous ont permis d'y assister. Pensées spéciales à Marlène, Brigitte et Abdel qui nous ont émus lors de ces rencontres. >>

Dominique,
délégué 2014-2016

À la demande de l'animatrice, sœur Élisabeth, axées sur la question: en quoi la participation, le partage, peut modifier le regard et les pratiques, tant au niveau des politiques publiques que des associations et de tout un chacun(e), voici mes réponses:

- Pour bien identifier les besoins de la personne, cela nécessite une écoute de l'autre, sans préjugé ni jugement ni obligation quelconque: seulement du respect, de la compréhension, du temps, celui nécessaire à la personne;

- Chacun apprend de l'autre et est l'égal de l'autre;
- Rappel de la Constitution où j'ai fait remarquer que la solidarité nationale est un devoir républicain, laïc, qui donc respecte toutes les religions tant qu'elles ne sont pas imposées comme un pré-requis ou une obligation à venir.

Nous luttons contre les mêmes maux et indignités, de façon différente, eux dans l'exercice la foi, nous dans celui du Droit, et là, nous nous rejoignons. >>

Alain,
délégué 2014-2016

Rencontres Nationales de la FAPIL

Organisées le 22 et 23 juin. Le CCPA a été représenté par Alain et Dominique, délégués 2014-2016

Chaque année la Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) organise ces rencontres nationales qui représentent deux jours de débats et d'échanges à la fois sur l'environnement social et économique général et sur des questions plus précises et techniques en lien avec l'activité quotidienne des associations adhérentes à la Fédération. Le CCPA a été sollicité à participer à la table ronde intitulée «*La libre adhésion et la place des personnes accueillies : un discours ou une réalité ?*»

Lors de notre intervention, nous avons rappelé quelques principes fondamentaux :

- la participation relève de l'exercice de nos droits humains et légaux, de notre vie dans la société;
- la « libre adhésion à l'accompagnement » implique l'accès total et immédiat à nos droits; la place des personnes accueillies est trop souvent insuffisante et relève de l'alibi: c'est un déni et une erreur grave car la participation réelle est aussi une source d'amélioration des conditions de travail des travailleurs sociaux, et surtout augmente la réussite des parcours des personnes;
- la participation est indispensable et son acceptation par les travailleurs sociaux et bailleurs relève plus du changement de leur regard vis-à-vis de nous que d'investissement financier.

Nous avons rappelé également que personne ne peut nous rendre notre dignité car nous ne l'avons jamais perdue, ce sont nos conditions de vie qui sont indignes, comme la discrimination. »

Alain et Dominique,
délégués 2014-2016

Invitation de l'association Aurore - Ego à présenter le CCPA et ses actions

Novembre 2015. Le CCPA a été représenté par Alain, délégué 2014-2016 et Orelly, déléguée 2015-2016.

Nous avons présenté le CCPA, sa constitution (règle des 2 tiers 1 tiers) et son fonctionnement, ainsi que le principe de la co-construction.

Le point qui les a beaucoup intéressé, c'est le fait de travailler avec les intervenants sociaux et par petits groupes. De même, notre démocratie: choix des thèmes et vote des recommandations qui seront portées aux instances. Nous avons précisé la différence du temps perçu par nous et les politiques, ce qui peut faire croire à une action faible alors que ce n'est pas le cas. »

Alain,
délégué 2014-2016

Pour moi c'était ma toute première intervention au nom du CCPA et maintenant je suis fière de voir les personnes d'EGO participer régulièrement à nos plénières car je me dis que mon message est passé. »

Orelly,
déléguée 2015-2016

Événement de lancement du mini guide *50 droits contre l'exclusion*

Organisé par l'ANSA le 10 décembre 2015. Le CCPA a été représenté par Alain, délégué 2014-2016 et Myriam, déléguée 2015-2016

L'Agence nationale des solidarités actives a organisé, en lien avec la parution du Mini guide «*50 droits contre l'exclusion*», une table-ronde sur le thème d'accès aux droits. Les représentants du CCPA ont été invités à lancer le débat qui a suivi cette table-ronde. Voici l'extrait de leur intervention :

«Il nous est souvent arrivé, dans les groupes de travail inter-ministériels, de plaider davantage pour l'application des droits actuels, que pour la création de nouveaux droits, qui viendront agrémenter le millefeuille légal, judiciaire et administratif. C'est pour cela que nous devons plaider pour la simplification souvent annoncée.

Ce n'est pas parce qu'on devient pauvre qu'on perd nos droits civiques et civils. Ce n'est pas parce qu'on devient pauvre qu'on devient incompetent. Ce qui est vrai, c'est que la pauvreté, la précarité et l'exclusion entravent nos capacités à rebondir».

Le droit évolue mais les droits devraient pouvoir exister directement sur le terrain sans difficultés supplémentaires. Au pays des droits de l'homme il est difficile d'imaginer que nous devions nous servir d'un manuel pour faire valoir nos droits. Les personnes en précarité espèrent et ont aussi besoin d'être pleinement dans l'exercice du droit commun.

C'est un changement important des mentalités, une mutation dans les pratiques et les représentations qui doit advenir et nous souhaitons grandement construire cela ensemble par une participation active et consciente des personnes accompagnées. C'est ce que nous nous efforçons de faire tous les jours au CCPA et que nous voudrions, nous personnes accompagnées, réaliser avec vous tous! Vivre ensemble en construisant ensemble! Pas dans des ajournements et des frontalités, mais bien en trouvant des temps et des espaces communs de travail. Co-construire ensemble dans une compréhension mutuelle. >>

*Myriam,
déléguée 2015-2016*

Nous plaidons
souvent davantage pour
**l'application
des droits actuels,**
que pour la création
de nouveaux droits.

Partie 4

Bilan financier et perspectives



1 Bilan financier

Depuis l'année 2013, la subvention annuelle allouée par la DGCS au CCPA s'élève à 80 000 euros. La Fondation de l'Armée du Salut (FADS), qui depuis sa création soutient au niveau logistique, matériel et technique le CCPA, a apporté une contribution financière de 37 000 euros.

Le budget total dépensé est de 123 382 euros.

La subvention allouée par la DGCS à hauteur de 80 000 euros a été entièrement dédiée à l'organisation des réunions plénières et réunions de préparation (défraiement des participants et alimentation), organisation des groupes de travail internes et frais des déplacements des délégués participants aux groupes de travail externes, formation des délégués (deux journées).

La contribution financière de la Fondation de l'Armée du Salut de 37 000 euros a permis d'assurer la coordination de l'action (0,40 ETP), de couvrir les frais de location des salles et les frais des photocopies. La Fondation couvre également les frais liés à la gestion financière de l'action.

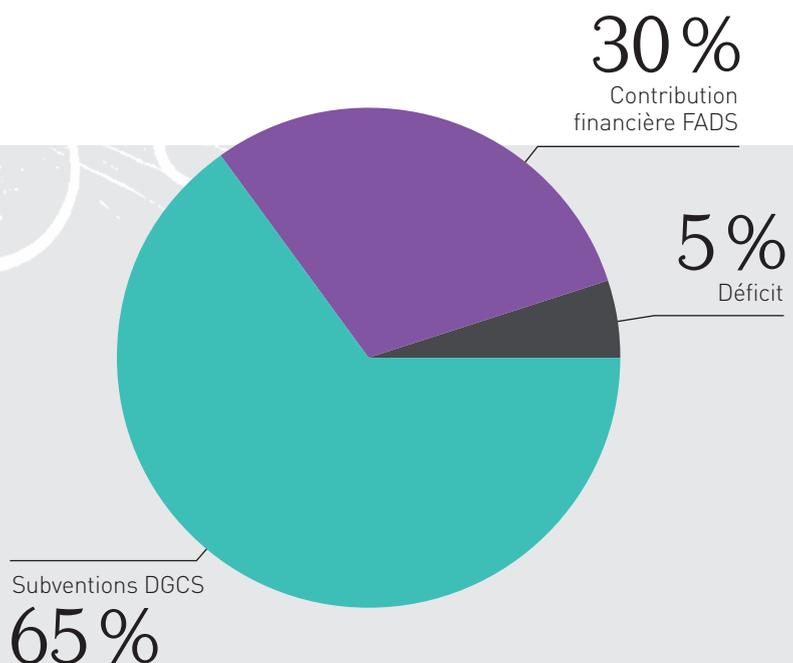
Le déficit s'élève à 6 382 euros. Il est dû à l'augmentation des coûts liés aux déplacements, hausse des prix de l'hébergement et de la restauration. Sans la contribution de la FADS, le déficit s'élèverait à 43 382 euros. Une demande de reprise de déficit auprès de la DGCS a été formulée.

L'objectif du CCPA est de faire en sorte que la participation des citoyens dans la précarité ne fasse plus peur, d'utiliser toutes nos idées pour faire avancer les choses, nous visons tous ensemble les améliorations de la pauvreté et de la précarité, de permettre un dialogue entre les citoyens et les politiques dans l'intérêt de chacun, de le maintenir et de le faire vivre.

Pour avoir la possibilité de concrétiser toutes ses actions, une augmentation de budget serait primordiale et de première nécessité.

*Dominique,
délégué 2014-2016*

Le déficit est dû à l'**augmentation des prix** des déplacements, de l'hébergement et de la restauration.



2 Perspectives 2016

Pour la cinquième année nous constatons de nombreux changements au sein du CCPA.

Voici quelques propositions afin de développer un CCPA plus dynamique et toujours au plus près des besoins et des envies de ces membres :

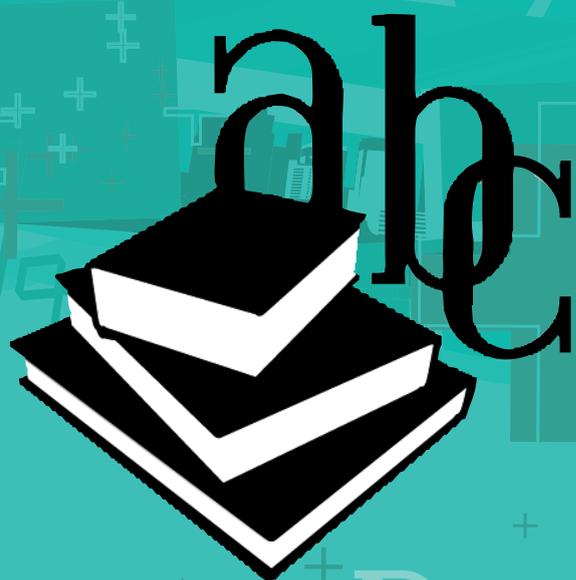
- développer et/ou consolider notre collaboration et des échanges systématiques et réciproques avec différents organismes et instances nationales – DIHAL, DGCS, DHUP, Ministères ;
- Permettre de développer les compétences des délégués par le biais des formations adaptées → développer les co-formations – un moyen de transmission des connaissances et des compétences ;
- Développer le collège des anciens afin que ceux-ci nous apportent une aide efficace et réelle ;
- Continuer à adresser nos travaux aux décideurs concernés et élargir notre champ d'action ;
- Développer la collaboration entre le CCPA et les CCRPA ;
- Expliquer à plus de monde le rôle et les actions du CCPA ;
- Renforcer la gouvernance du CCPA – gouvernance horizontale et démocratie participative ;
- développer la participation et l'implication des membres du CCPA à la conception des modules de formation et à la formation des intervenants sociaux et dans la réflexion autour de travail social de manière générale ;
- développer les outils de communication du CCPA – finalisation du site internet.

Grace aux compétences acquises ou développées durant le mandat du délégué(e), ainsi qu'à cette réinsertion sociale qui nous permet une reconstruction globale, avant tout en tant que citoyens, le CCPA devrait être reconnu d'utilité publique comme un réel outil d'inclusion sociale, un tremplin. >>

*Carole,
déléguée 2015-2016*

Dans les diverses interventions faites au sein des écoles sociales, le constat est le même: il manque quelque chose au travail social. Avant de penser à nous aider, nous assister, nous prendre en charge, nous accompagner et j'en passe..., il faut déjà commencer par nous considérer en tant qu'être humain violenté par la vie, avec nos blessures d'âme, avec une plus grande envie de mourir que de vivre. Vous croyez que vous avez le savoir du comment faire pour nous redonner l'envie alors que nous même ne le savons pas! Si nous allons à votre rencontre durant votre formation, peut être que nous pourrions vous aider à mieux nous connaître et changer un peu les mœurs. Proposition: pour commencer, juste nous guider pour retrouver notre possibilité de penser par nous même et retrouver à travers un regard que l'on existe, ce n'est pas mal ça? >>

*Carole,
déléguée 2015-2016*



Partie 5

Glossaire

Glossaire



AAH : Allocation Adulte Handicapé

Assure un minimum de ressources aux personnes handicapées.

Action Logement :

C'est le groupement de bailleurs publics 1 % Logement.

AGILLE : Améliorer la Gouvernance et développer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion

Le projet Agille a été lancé en février 2014 par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et l'Association des départements de France (ADF). Ce projet fait suite à un an de réflexion, en lien avec les réseaux associatifs. Dans ce cadre, une expérimentation a été initiée dans 10 départements. La démarche AGILLE s'inscrit dans une volonté de décloisonner l'action publique et d'améliorer l'articulation des différents niveaux d'intervention.

AHI : Accueil, Hébergement, Insertion

Le dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion » est destiné aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant une aide globale pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie.

AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale

Elle remplit les missions d'un agent immobilier mais s'adresse aux personnes en difficulté d'insertion. L'AIVS a une fonction sociale : sécurisation du bailleur et assurance du risque locatif ; prospection et mobilisation de logements ; intermédiation et gestion locative.

AL : Allocation Logement

C'est un versement d'argent dont le montant dépend de la situation sociale de la personne et qui concerne la résidence principale. Elle doit permettre de réduire les dépenses liées au logement.

ALF : Allocation Logement à caractère Familial

Cette allocation remplit la même mission que l'allocation logement. Ses conditions d'attribution sont cependant plus précises.

ALS : Allocation Logement à Caractère Social

Elle permet également de réduire les dépenses liées au logement, et s'adresse principalement aux jeunes ménages, aux étudiants, aux jeunes et aux personnes âgées et/ou handicapées.

ALT : Allocation au Logement Temporaire

C'est une allocation versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aux associations, dans le but de favoriser l'insertion par le logement des personnes défavorisées, et ce après signature d'une convention avec l'État.

(loi) ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

La Loi ALUR, publiée le 24 mars 2014 est votée et validée, a pour objectif de réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires. L'article 40 de la loi ALUR pose le principe de la participation des personnes accueillies/accompagnées, ou l'ayant été, à la définition, au suivi et à l'évaluation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.

AME : Aide Médicale d'État

Elle remplit les mêmes missions que la CMU (Couverture Maladie Universelle), mais vise un public particulier : les personnes étrangères en situation irrégulière résidant en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois.

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

C'est un établissement public qui a pour missions de développer, améliorer et réhabiliter le parc existant de logements privés. Elle est placée sous tutelle du ministère chargé du logement.

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

Sa principale mission est d'accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux dans le développement d'une culture de bientraitance. Elle produit des recommandations dont les établissements et services sont invités à se saisir pour dynamiser et améliorer leurs pratiques.

ANIL : Association Nationale pour l'Information sur le Logement

Elle assure l'animation du réseau des ADIL (Agences Départementales d'Information sur le Logement) qui renseignent les particuliers et les associations au sujet du logement (loi, aspects financiers ou fiscaux)

ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

C'est un groupement d'intérêt public réunissant partenaires publics et privés pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

C'est un établissement public qui a pour mission d'aider les collectivités territoriales ainsi que les bailleurs sociaux à mettre en place des programmes de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires.

ANSA : Agence Nouvelle des Solidarités Actives

L'Ansa est une association sans but lucratif créée en janvier 2006 par Martin Hirsch pour mettre en œuvre des actions locales, expérimentales, innovantes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion avec les pouvoirs publics, les associations et les entreprises.

ANSP : Agence Nationale des Services à la Personne

Elle promeut le développement et la qualité du secteur des services à la personne.

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

C'est une mesure financière qui vise à aider les personnes âgées dépendantes.

API : Allocation Parent Isolé

Il s'agit d'une prestation financière, versée sous conditions de ressources aux personnes isolées qui élèvent seules un ou plusieurs enfants.

APL : Aide Personnalisée au Logement

C'est une allocation versée sous conditions aux ménages pour des logements en accession à la propriété ou en location.

ARS : Agence Régionale de Santé

Les ARS sont des établissements publics régionaux, placés sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale, des personnes âgées et des personnes handicapées. Ils doivent mettre en œuvre la politique de santé au niveau des régions. Les ARS remplacent différentes institutions dont les DDASS et les DRASS.

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

L'ASE assure la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans victimes de maltraitance ou avec des situations familiales difficiles.

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

Les mesures ASLL ont pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité. Les mesures et interventions sont provisoires et visent une insertion durable dans le logement. Elles sont mises en œuvre par des travailleurs sociaux.

ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

Allocation versée, sous conditions de ressources, aux chômeurs de longue durée qui ont épuisé leurs droits aux allocations d'assurance chômage.

AVDL : Accompagnement vers et dans le logement

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement est une aide, fournie sur une période déterminée, à un ménage rencontrant un problème de maintien dans un logement ou d'accès à un logement en raison de

difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux.

AVA : Ateliers d'adaptation à la Vie Active

Les AVA sont des ateliers mis en place au sein des CHRS et qui ont pour objectif la mise en activité de personnes en difficulté, hors droit du travail et rémunérés au « pécule ».

Les personnes accueillies au sein des AVA ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier en raison d'un cumul de difficultés et ne relèvent pas des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Le temps d'activité dans un AVA ne peut excéder 80 h/mois, et la rémunération horaire doit être comprise entre 30 et 80 % du SMIC.

BOP : Budget Opérationnel de Programme

Ce budget est, selon l'article 7 de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), la segmentation d'un programme déclinant, sur un périmètre ou un territoire et sous l'autorité d'un responsable : les actions, les objectifs et les indicateurs du programme auquel il se rattache. Ex : le BOP 177 s'intitule « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ». Il se décline en trois grands axes : prévention de l'exclusion et l'accès aux droits ; Accueil, Hébergement et Insertion et gouvernance des politiques d'inclusion sociale.

CADA : Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile

Ce sont des lieux d'accueil de demandeurs d'asile durant l'étude de leur demande administrative de régularisation. Les prestations fournies sont : accueil, accompagnement administratif, social et médical.

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

Il reprend l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires concernant l'action sociale et familiale.

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

La CCAPEX, par le biais de son instance opérationnelle (IOCCAPEX) intervient dès les premiers impayés, c'est-à-dire avant toute assignation. Elle réunit tous les partenaires : CAF, association, bailleurs...

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

C'est un établissement public qui assure différentes missions auprès des personnes défavorisées (mise en place de l'aide sociale légale, aide sociale facultative et animation d'activités sociales)

CDAPL : Commission Départementale des Aides Publiques au Logement

C'est une commission compétente, pour décider du maintien ou de la suspension du versement de l'APL en cas d'impayés de loyer en matière locative ou en cas d'échéances non remboursées de prêt en matière d'accession. Elle joue également un rôle en matière de prévention des expulsions locatives.

CER : Contrat d'Engagement Réciproque

Il remplace les contrats d'insertion qui existaient dans le cadre du RMI. Les personnes qui ont droit au RSA et qui ne sont pas suivies par le Pôle Emploi, établissent un contrat avec un travailleur social d'un organisme (Conseil Général, CCAS...) qui précise les engagements réciproques du bénéficiaire et de cet organisme, en matière d'insertion (santé, budget, emploi...)

CESU : Chèque Emploi Service Universel

Il permet de rémunérer et de déclarer les personnes employées dans le cadre d'emplois à domicile.

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Il accueille des personnes isolées ou des familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. C'est un établissement social relevant du CASF. Il est financé par l'État par le biais d'une dotation globale au titre de l'aide sociale.

CHS : Centre d'hébergement et de stabilisation

Il s'agit d'un dispositif d'hébergement, axé sur l'insertion durable des personnes à la rue et très désocialisées. La transformation des places d'hébergement d'urgence en CHRS en places

de stabilisation est une des mesures du PARSA. Le mode d'hébergement doit être souple et adapté aux besoins de la personne, et respecter au mieux le principe d'inconditionnalité de l'accueil (ouverture 24h/24...).

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

C'est une structure d'hébergement temporaire qui accueille des personnes seules ou des familles.

CITS : Conseil Interministériel du Travail Social

Le CITS remplacera à partir de 2016/2017 le Conseil Supérieur de Travail Social

CMU de base : Couverture Maladie Universelle

Elle permet l'accès à l'assurance maladie de toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (par ex : en raison d'une activité professionnelle).

CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

Elle permet aux personnes rencontrant des difficultés sociales d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite. C'est donc la possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc., sans dépense à charge et sans avance de frais.

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. Elle définit également la stratégie de la branche « famille » et les politiques d'action sociale.

CNIL : Commission Nationale Informatique et Libertés

C'est une autorité administrative indépendante qui a pour mission essentielle de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques, face aux dangers que l'informatique peut faire peser sur les libertés.

CNLE : Conseil National des Politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale

Il comprend des représentants des assemblées parlementaires (députés et sénateurs), des collectivités territoriales et des autres personnes morales de droit public œuvrant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Sa composition ainsi que les conditions de la désignation, par

le Premier ministre, de ses membres et de son président sont fixées par décret en Conseil d'État.

CNOSS : Comité national de l'organisation sanitaire et sociale

C'est un comité consultatif qui rend des avis sur les projets de schéma d'organisation sanitaire, les indices nationaux de besoins, les conditions de fonctionnement et les demandes relevant de la compétence du ministre de la Santé, ainsi que les recours hiérarchiques formulés auprès de ce dernier.

CNPHL : Chantier national prioritaire pour les personnes sans abri ou mal logées

Le chantier national prioritaire a été mis en place en 2008 et son préfet délégué général, Alain Régnier a été nommé par décret du Président de la République pour piloter ce nouvel organe. Le « chantier » est placé sous l'autorité du Premier Ministre. Le préfet délégué général assure le suivi des travaux du chantier (2008-2012).

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPAM est un organisme rattaché à la Sécurité Sociale, mais qui est de droit privé, exerçant dans le cadre d'une circonscription territoriale une mission de service public définie par l'État telle que par exemple, les services d'immatriculation et d'affiliation. Elle pilote des actions sanitaires et sociales, et assure la proximité avec les publics de l'assurance maladie.

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Ils concernent l'ensemble du secteur social et médico-social mais les « cibles privilégiées » sont les groupements et associations gérant au moins 2 structures. Il s'agit d'un contrat entre les pouvoirs publics et les gestionnaires ayant pour objectif l'amélioration continue de la qualité des services (ou prestations) rendus aux usagers. Les sujets traités sont les moyens financiers, les objectifs organisationnels, le management, les services aux usagers, la démarche qualité, la participation...

CRHH : Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Coprésidé par l'État (Préfet de Région) et la Région (Président du Conseil Régional), le CRHH est notamment en charge de la cohérence des politiques de l'habitat et de l'hébergement en région et a pour mission d'élaborer le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

CSTS : Conseil Supérieur de Travail Social

Le CSTS apporte au ministre chargé des affaires sociales, qui le préside, une expertise en matière d'exercice et de pratiques professionnelles et formule des avis, recommandations et propositions, notamment dans le cadre de rapports, sur les problématiques que le ministre lui soumet. Il assure une fonction de veille sur les nécessaires évolutions du travail social et des pratiques professionnelles liées à la mise en œuvre des politiques publiques.

CUI : Contrat Unique d'Insertion

Il se décline en CUI Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) pour un emploi dans le secteur marchand et en CUI Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) pour le secteur non-marchand. Les personnes à qui s'adresse le CUI sont des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

CVS : Conseil de la Vie Sociale

C'est une instance participative rendue obligatoire par la loi de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle est un lieu d'expression et d'échanges destiné aux personnes accueillies et qui porte sur le fonctionnement de l'établissement. Le CVS fait des propositions et donne son avis sur le fonctionnement de l'établissement. Son président doit être élu.

DAHO : Droit À l'Hébergement Opposable

Possibilité de saisir une commission départementale de médiation en cas de non hébergement, si la personne a effectué les procédures de droit commun de demande d'hébergement (115, orientation par les services de droit commun...).

DALO : Droit Au Logement Opposable

La loi du 7 Mars 2007 (loi DALO) entérine le principe du droit au logement. L'État garantit à toute personne, le droit à un logement décent et indépendant qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret du Conseil d'État, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir. L'addition du terme « opposable » introduit

la notion d'obligation juridique de l'État de fournir un logement à tous les citoyens. Des commissions départementales de médiation ont été mises en place.

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex DDASS)
Déclinaison départementale de la DGCS.

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

La DGCS, ancienne DGAS (direction générale des affaires sociales) représente la partie administrative (et non politique comme les cabinets des ministres et secrétaires d'État) des ministères. Il s'agit d'une instance nationale. La DGCS met en pratique les directives ministérielles.

DGS : Direction Générale de la Santé

Il s'agit des services administratifs qui mettent en œuvre la politique gouvernementale en matière de santé au niveau national.

DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

Ce service est rattaché au ministère de l'écologie, du développement durable et du logement et à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. Il a pour charge : le financement du logement social, le suivi de la loi DALO et veille à l'aménagement durable des villes et des ensembles de logements.

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

La DIHAL remplace le CNPHL. La DIHAL est chargée d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Elle apporte son concours à l'action interministérielle dans ce domaine.

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi

Ce sont les services déconcentrés (déclinés au niveau territorial) du ministère de l'économie et du ministère du travail.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Les DREAL(s) sont les échelons régionaux du ministère de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Leurs missions sont les suivantes : lutter contre le changement climatique, assurer la sécurité face aux risques, réduire la pollution de l'air et de l'eau et la préservation de l'environnement, mettre fin à la banalisation des paysages et à l'érosion de la biodiversité et répondre aux besoins de logements.

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

C'est l'échelon régional qui pilote la mise en œuvre des décisions nationales. Ses missions : pilotage et la coordination des politiques sociales (lutte contre les exclusions), sportives, de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire ; application des instructions et des orientations données par les ministres ; insertion sociale et professionnelle de la jeunesse et des personnes vulnérables ainsi qu'à l'accès au logement de ces dernières.

EAPN : European Anti Poverty Network

C'est un réseau d'associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans les pays membres de l'Union Européen. Il existe depuis 1990 et est constitué de branches nationales (ex : EAPN France).

EGTS : États Généraux de Travail Social

Les EGTS, ont été lancés en 2013 par le Président de la République dans le cadre du Plan contre la pauvreté et pour l'inclusion social. Cette démarche de concertation a été conduite avec les départements et les régions dans la perspective de simplifier l'accès aux droits des personnes, de mieux coordonner les politiques sociales, et de mieux reconnaître et valoriser les travailleurs sociaux. Elle a donné lieu au Plan d'action en faveur de travail social et de développement social, publié en octobre 2015.

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

L'ESAT, (ancien CAT : centre d'aide par le travail) est un organisme médico-social chargé de la « mise au travail », accompagnée d'un soutien médical et social, des personnes handicapées dans l'impossibilité de travailler dans un autre cadre.

Établissement public :

Ce terme désigne une personne morale de droit public, financée par des fonds publics et qui remplit une mission d'intérêt général.

FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

Il accorde des aides financières ponctuelles aux moins de 25 ans en difficulté sociale ou professionnelle.

FADS : Fondation de l'Armée du Salut

C'est une organisation laïque, largement financée par l'État. Elle compte 2000 salariés et 140 établissements et services répartis en deux grands secteurs : inclusion (hébergement, logement et IAE) ; jeunesse-handicap-dépendance.

FAPIL : Fédération des Associations pour la Promotion du Logement

C'est un réseau d'associations, unions d'économie sociale et sociétés coopératives d'intérêt collectif qui agissent en faveur du droit au logement pour les personnes en difficulté.

FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abri

Il s'agit d'une fédération d'associations de trente pays qui lutte contre le « sans abrisme » en Europe.

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

Ils offrent de façon temporaire un logement aux jeunes de 16 à 30 ans. Ils accueillent les travailleurs, les chômeurs et les étudiants. Ils accompagnent les jeunes vers l'autonomie (accompagnement social global).

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil de Réinsertion Sociale

Elle fédère plus de 800 associations et 2500 établissements ou services.

Elle informe les associations sur les évolutions législatives et juridiques, organise des groupes de travail, représente les associations membres auprès des autorités. . .

Le réseau se décline en antennes régionales qui organisent le travail à l'échelon local.

FSL : Fonds Solidarité Logement

Dispositif géré par le Conseil général visant l'intégration par le logement des personnes en situation précaire. Le Conseil général accorde des aides financières aux ménages en difficultés.

Le logement est construit avec le soutien financier de l'État et des organismes HLM. Son objectif initial était de loger les travailleurs et familles pauvres mais avec l'apparition de l'objectif de mixité sociale les classes moyennes ont elles aussi accès aux logements dits sociaux.

Humanisation :

La mesure phare du plan d'humanisation est la disparition des dortoirs collectifs et le passage en chambre individuelle. Elle comprend également l'isolation, la mise aux normes de sécurité... Elle s'inscrit dans une logique de prise en compte des besoins des personnes les plus exclues (respect de l'intimité, confidentialité, respect de la dignité, inconditionnalité de l'accueil...).

IRTS : Institut Régional du Travail Social

Il prépare aux diplômes d'État dans le domaine social. Les formations proposées sont très nombreuses :

ISAP : Intervention Sociale d'Aide à la Personne

« L'ISAP est une démarche volontaire et interactive, menée par un travailleur social qui met en œuvre des méthodes participatives avec la personne qui demande ou accepte son aide, dans l'objectif d'améliorer sa situation, ses rapports avec l'environnement, voire de les transformer » (rapport du CSTS, 1996).

ISIC : Intervention Sociale d'Intérêt Collectif

« L'intervention sociale d'intérêt collectif envisage les conditions d'existence d'une « population », sur un territoire déterminé ; elle se donne pour objectifs la prise en compte d'intérêts collectifs, entendus comme des facteurs susceptibles de faciliter la communication sociale des divers groupes, et par là d'aider à la maîtrise de la vie quotidienne, dans ses diverses dimensions » (rapport CSTS).

GLI : Garantie loyers impayés

La mesure vise à sécuriser les propriétaires, à prévenir les expulsions locatives et les dérives financières des locataires.

IAE : insertion par l'activité économique

Cela désigne un ensemble de dispositifs régis par le code du travail dont l'objectif commun est la mise au travail de personnes en difficultés sous contrat de travail. Le secteur de l'IAE regroupe les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les régies de quartier et les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

Chaque structure est conventionnée annuellement par les services déconcentrés de l'État.

Les personnes admises à s'inscrire dans une structure IAE vont construire un parcours d'insertion limité dans le temps. Grâce à un accompagnement social et professionnel.

LHSS : Lit Halte Soins Santé

Le but de ce dispositif est d'accueillir les personnes, dont l'état physique et/ou psychique nécessite un temps de repos qui s'apparente à une convalescence, dans le but de les soigner. Les LHSS offrent une aide médico-sociale. Les LHSS accueillent 24/24h les personnes sans domicile dont l'état physique et/ou psychique ne nécessite pas une hospitalisation mais une prise en charge adaptée. Les LHSS fonctionnent avec une équipe pluridisciplinaire médico-sociale (infirmier, médecin généraliste, un aide-soignant et un travailleur social).

HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité

Elle lutte contre les discriminations prohibées par la loi ; fournit toute l'information nécessaire, accompagne les victimes, d'identifier et promeut les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité. Elle dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers.

HCLPD : Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

Il a pour mission de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées. Il donne son avis sur toute question dont le Gouvernement le saisit. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République et au Premier ministre.

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

C'est un organe interministériel dont les missions sont diverses car elle englobe les affaires sociales, la santé, la protection sociale, l'emploi, le travail, la politique de la ville, la formation professionnelle et la modernisation de l'État. Elle est rattachée à 8 ministères de tutelle et est composée d'environ 100 inspecteurs. Les missions de l'IGAS sont les suivantes : contrôler les institutions, réaliser l'évaluation et des missions d'appui pour d'autres organismes d'État.

LFSS : Loi de Financement de la Sécurité Sociale

Le Parlement vote chaque année la LFSS et fixe l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM). Le Parlement se prononce ainsi sur les prévisions de recettes et les objectifs de dépenses de la sécurité sociale, ce qui met en jeu des masses financières supérieures à celles du budget de l'État.

HLM : Habitation à Loyer Modéré

Un logement HLM est une habitation dont le loyer est inférieur au prix pratiqué sur le marché privé.

LOCA PASS :

Ce dispositif a deux variantes : l'avance LOCAPASS et la garantie LOCAPASS. Ils s'adressent aux salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole et aux jeunes de moins de 30 ans en situation ou en recherche d'emploi ainsi qu'aux étudiants boursiers d'État. L'avance LOCAPASS est une avance gratuite qui permet de financer le dépôt de garantie (la caution) à l'entrée dans le logement loué (en général 2 mois de loyer), remboursable en mensualités de 15 minimum sous 36 mois maximum. La garantie LOCAPASS est un engagement du collecteur (action logement) à disposition sur une durée de 3 ans une avance remboursable d'un maximum de 18 mois de loyer en cas d'impayé de loyer et de charges locatives.

contre l'exclusion visant à améliorer la production de logements HLM. Les mesures qui accompagnent cette loi touchent des segments très variés des secteurs AHI et logement : accession sociale à la propriété, investissement locatif, DALO, habitat indigne, prévention des expulsions (...) La loi MOLLE vise aussi à améliorer la mobilité dans le parc HLM (suppression du droit de maintien dans les lieux).

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Il assure l'accueil et le suivi administratif des personnes étrangères en situation régulière. Il est l'organe de référence en la matière, sous tutelle du ministère de l'immigration.

ONPES : Observatoire National des Politiques de lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale

L'ONPES promeut la connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion. Il ne réalise lui-même aucune étude, mais discute et hiérarchise les travaux à mener, qu'il confie ensuite à des organismes choisis sur appel d'offres

décloisonner les intervenants sociaux, ou encore «moderniser» leur formation.

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Ce plan quinquennal (2013-2017), répondant à l'engagement du Président de la République et du Premier Ministre, est le fruit d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité. Les mesures proposées dans le plan visent tout à la fois à répondre à l'urgence sociale du moment et à structurer la politique de solidarité du Gouvernement sur le long terme. Pour chacune d'entre elles, un ministère chef de file a été identifié et des éléments de calendrier ont été précisés. Ces mesures ont été classées selon 3 axes de réforme :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures ;
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion ;
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

PDAHI : Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion

Il s'agit d'un outil de planification territoriale, prévu pour 5 ans, qui permet de cerner les publics, les besoins en matière de logement et d'hébergement et surtout d'organiser la concertation entre partenaires pour une politique plus efficace en matière d'AHI.

PDALHPD : Plan départemental d'accès au logement ou à l'hébergement des personnes défavorisées

Dès avril 2014, PDALHPD remplace le PDAHI et PDALPD.

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

C'est le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des familles en situation précaire. Il est élaboré par le préfet en collaboration avec les associations, les bailleurs et la CAF. Il est décliné en fiches action et a une durée de vie de 5 ans. Il a 3 missions : connaissance des besoins des publics, développement d'une offre de logements adaptée et solvabilisation des ménages.

PDH : Plan Départemental de l'Habitat

Les PDH ont pour vocation d'assurer la cohérence entre politiques territoriales et politiques sociales, de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et

MAP : Modernisation de l'action publique

Remplace la Révision Générale des Politiques Publiques.

Cette action a pour but, à moyen terme, la réforme de l'État, la baisse des dépenses publiques et/ou l'amélioration des politiques publiques.

MDD : Maison de département

La MDD peut intervenir dans les domaines de la vie sociale et familiale, l'aide à la gestion du budget, et de l'accès au droit relatif à l'habitat, la santé et l'emploi.

MOC : Méthode Ouverte de Coordination

Elle a été instituée lors du Conseil européen de Lisbonne de 2000. Elle a pour but de fournir un cadre de coordination politique entre les différents États membres de l'Union Européenne. Les États membres élaborent et transmettent tous les trois ans à la Commission européenne leur «Rapport sur les stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale», dont le Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI) constitue le titre II.

(Loi) MOLLE : loi de Mobilisation Pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion dite loi Boutin

Cette loi de 2009 est l'aboutissement de plusieurs réformes récentes de lutte

PASS : Permanence d'accès aux soins de santé

La PASS a pour mission de faciliter l'accès immédiat aux soins des personnes en situation de précarité et les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Plan d'action en faveur du travail social et du développement social

Ce plan d'action pour la promotion du travail social et du développement social est l'aboutissement des états généraux du travail social lancés en 2013. Il contient 26 mesures pour développer la participation des personnes,

de mettre en place un dispositif d'observation. Le PDH est élaboré pour 6 ans, son but est de formuler des orientations et un diagnostic partagé sur un territoire donné.

PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

Ce programme régional est une interface entre les champs du sanitaire et du social pour favoriser l'accès aux droits et aux soins des plus démunis.

besoins et doit coordonner les acteurs de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité des parcours. Une de ses dernières missions est de participer à la construction d'observatoires locaux.

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Le salaire minimum de croissance correspond au salaire horaire minimum légal que le salarié doit percevoir.

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Le SPIP a pour mission de favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion de droit commun des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires. Il joue aussi un rôle de prévention des effets négatifs et désocialisants liés à l'incarcération. Il prépare la réinsertion sociale des personnes sous main de justice.

RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

Elles remplissent trois fonctions : « hôtelière », « logement » (établissement composé de logements autonomes, possibilité d'y loger à titre de résidence principale) et enfin « service » car les logements sont meublés, équipés.

RSA : Revenu de Solidarité Active

Le RSA, prestation financière qui garantit un revenu minimum aux personnes en situation précaire et/ou complète les revenus tirés du travail quand ils sont insuffisants pour vivre dans des conditions décentes.

UNIOPSS : Union Nationale des Institutions et Œuvres Privées Sanitaires et Sociales

C'est un réseau d'associations, dont beaucoup d'associations de solidarité nationale sont membres. Elle fournit informations et outils sur les changements législatifs en cours, organise des groupes de travail sur des thèmes précis et représente ses membres lors de négociations avec les autorités. L'UNIOPSS est composée d'unions régionales (URIOPSS).

SIAO : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

C'est un organe départemental dont la fonction est de coordonner les acteurs qui interviennent dans la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de le devenir, et ce jusqu'à l'entrée dans un logement autonome. Les SIAO s'orientent en fonction de grands principes : inconditionnalité de l'accueil et continuité de la prise en charge ; logement d'abord ; accès au service public de l'hébergement. Il doit simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement. Il doit traiter de façon équitable les demandes et orienter en fonction des



CCPA

Fondation de l'Armée du Salut
60, rue des frères Flavien
75976 PARIS cedex 20

Katarzyna HALASA
Conseillère technique Secteur Inclusion

Tél. : 01 43 62 25 50
khalasa@armeedusalut.fr